

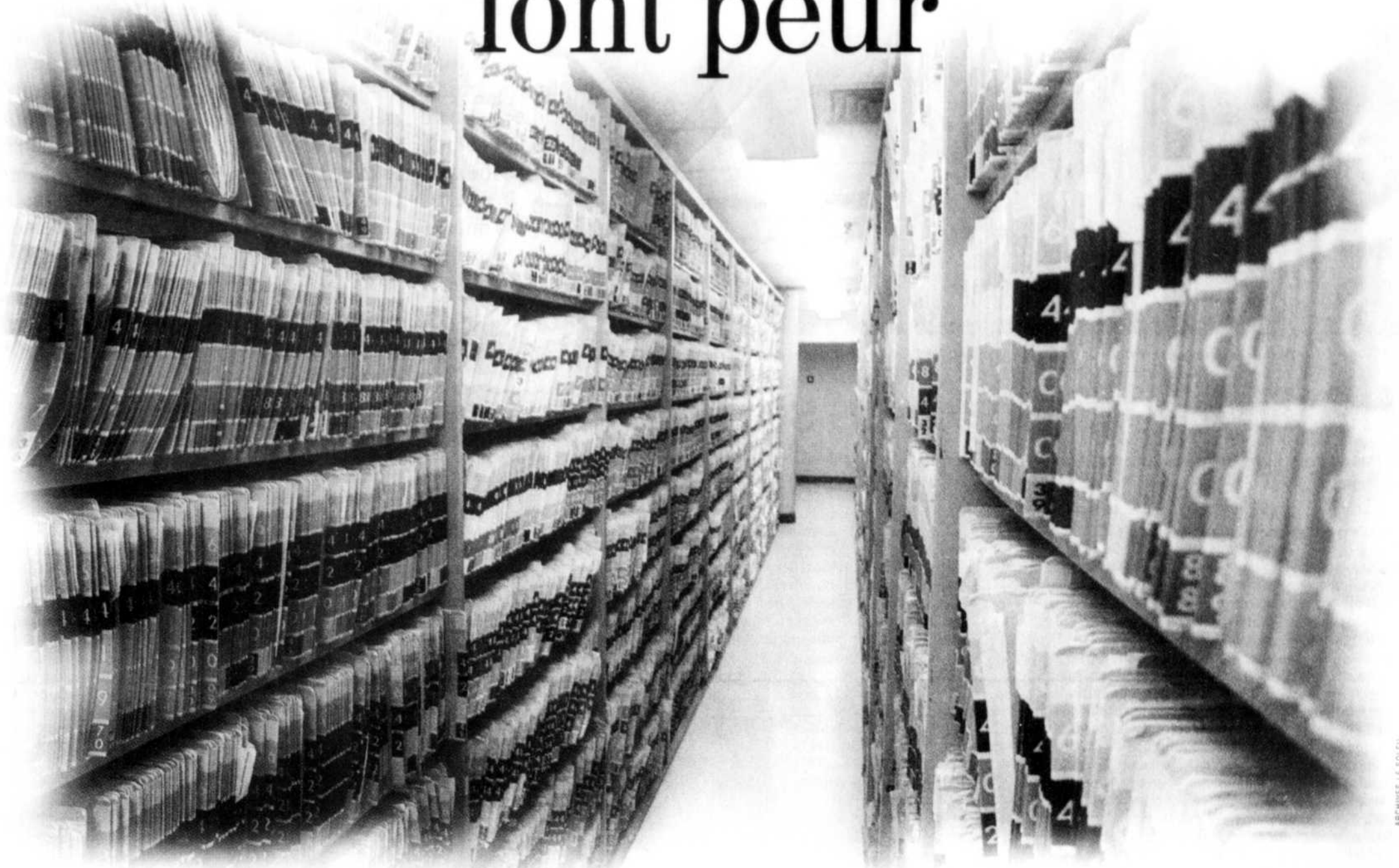
Les ados canadiens sont bons au jeu des comparaisons D 2

Le périple d'un fils de l'Amérique vers l'Afghanistan de ben Laden et d'Al-Qaida D 3

CONTEXTE



Les puces de Trudel font peur



Les dossiers médicaux sont appelés à disparaître au profit de la carte à puce.

Votre carte-soleil pourrait bientôt être garnie de l'intégrale de votre dossier médical. Le gouvernement en rêve mais des voix s'élèvent au nom de la vie privée...

■ C'est l'histoire d'une puce savante qui a l'immense pouvoir de révéler votre passé médical en un rien de temps et que le ministre de la Santé veut coller à toutes les cartes-soleil en 2003. La puce est un outil de gestion à faire rêver la Régie de l'assurance-maladie et potentiellement une bonne amie des médecins. Mais des usagers craignent l'invasion dans leur vie privée. Pourquoi veut-on adopter si vite la petite bête aux airs de Big Brother?



Valérie Lesage

V.Lesage@lesoleil.com

CARTE À PUCE

■ QU'EST-CE QUE LA CARTE À PUCE DE LA SANTÉ?

C'est une carte munie d'un microprocesseur qui permettra aux professionnels de la santé d'avoir un accès rapide à des informations sur votre état de santé. Les informations seront contenues dans une banque de données centralisée contrôlée par la RAMQ. La carte à puces et un numéro d'identification personnel permettront d'accéder à votre résumé de renseignements de santé. C'est une sorte de clé pour ouvrir votre dossier.

■ QU'Y AURA-T-IL DANS LE DOSSIER?

La RAMQ souhaite retrouver 9 éléments dans le dossier médical informatisé et centralisé, que l'on appelle désormais « résumé de renseignements de santé ».

- ☐ noms et coordonnées des proches à rejoindre en cas d'urgence
- ☐ identification du personnel soignant (médecin traitant, pharmacien, cardiologue, infirmière pivot, etc.)
- ☐ allergies
- ☐ diagnostics confirmés
- ☐ derniers résultats de laboratoire
- ☐ médication
- ☐ parcours de soins de santé (visites chez

le médecin, le pharmacien, le spécialiste)

- ☐ consentement ou non au don d'organes

■ QUI AURA ACCÈS À CES INFORMATIONS?

Potentiellement beaucoup de gens. Les professionnels de la santé, médecins, infirmières, pharmaciens, inhalothérapeutes ou autres, posséderont une carte d'habilitation leur permettant d'accéder à votre dossier santé. Cependant, ils devront obtenir votre autorisation. La RAMQ, comme gestionnaire de la banque de données, possèdera aussi l'information à votre sujet. Toutes les personnes qui ouvriront votre dossier laisseront des traces, qui vous permettront de savoir qui l'a consulté.

■ LA CARTE À PUCE NOUS OBLIGERA-T-ELLE À PARTAGER NOTRE DOSSIER MÉDICAL?

Non. Vous pourrez choisir de ne rien inscrire dans votre dossier médical informatisé. Vous pourrez aussi sélectionner les renseignements que vous souhaitez inscrire. Si une information jugée pertinente par un professionnel n'apparaît pas au dossier, la mention incomplet figurera. V.L.

Quand des journalistes ont montré que la photo sur la carte-soleil n'était pas le moyen de contrôle infallible que l'on croyait, le ministre de la Santé Rémy Trudel venait de trouver un bel argument de vente pour sa controversée carte à puce. Elle serait la solution pour mettre fin à toutes les fraudes, son contenu (à la condition qu'on choisisse d'en avoir un...) découragerait quiconque de « prêter » à un autre son droit d'accès aux services médicaux.

La Régie de l'assurance-maladie, qui est à l'origine du projet, minimise aujourd'hui cet avantage de la carte à puce. « Le volet clinique vient damer le pion au volet administratif », soutient Laval Côté, un des responsables du projet. Le nouveau discours de la RAMQ, c'est que les médecins pourront mieux soigner les patients en obtenant rapidement les principaux renseignements sur leur état de santé.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les propos ont beaucoup évolué depuis le printemps dernier. En avril 2001, seulement quelques paragraphes d'un mémoire de 17 pages présenté par Rémy Trudel au Conseil des ministres expliquaient les avantages de la carte à puce pour les usagers. Par contre, le document faisait longuement état de toutes les possibilités administratives de cette nouvelle technologie. Et aussi des intérêts commerciaux qui y sont rattachés.

La RAMQ a en partie développé l'expertise de cette carte intelligente avec l'entreprise Motus Techno-

logie de Québec, dont elle est action-

naire à 33 %. L'introduction de la carte à puce dans le réseau de la santé donnerait son envol à Motus et placerait le Québec dans un rôle de « leadership systémique et technologique enviable », souligne le mémoire du ministre, qui expose les possibilités de commercialiser des produits dérivés et d'exporter la technologie.

RÉCUPÉRER LE CONTRÔLE

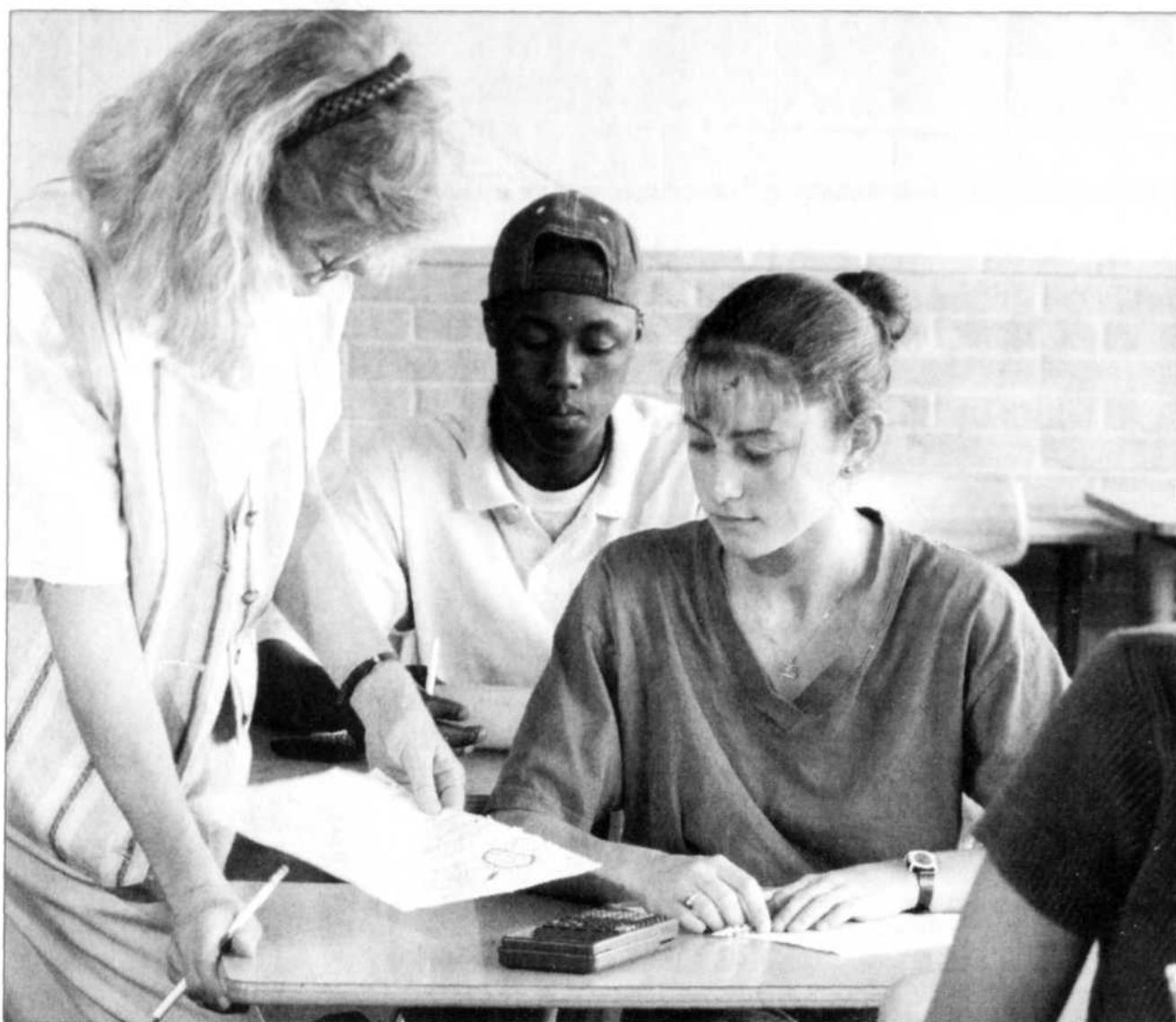
Au chapitre de l'administration, on apprend dans le mémoire du ministre que la Régie voit la carte à puce comme un moyen de récupérer le contrôle qu'elle a perdu sur l'utilisation de la carte-soleil. Depuis l'arrivée des ordinateurs, le médecin a la possibilité de facturer des actes médicaux sans voir un patient. Car une fois que les données de la carte sont enregistrées, le médecin n'en a plus besoin pour faire ses factures comme à l'époque de la *castonguette*. Une porte ouverte sur les abus, laisse-t-on entendre.

D'autre part, la carte à puce permettrait de connaître immédiatement l'admissibilité d'un patient. L'actuelle carte-soleil a une durée de vie de quatre ans, mais pour diverses raisons — décès, déménagement à l'étranger —, elle peut être désactivée en cours de route tout en restant entre les mains de l'utilisateur, qui reçoit les services sans y avoir droit. Cela coûte quelques millions de dollars à la RAMQ.

Pour diminuer les coûts de la santé, on a aussi songé à inscrire dans le dossier informatisé le coût de services consommés. Faute d'information sur la valeur financière des services reçus, la plupart des citoyens mécon-

Selon l'État, les médecins pourront mieux soigner les patients ainsi

Au début du mois, à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économiques rendait publique une brique de 350 pages, truffées de graphiques, de statistiques et de données, révélant l'excellente performance des Canadiens de 15 ans: deuxièmes en lecture, sixièmes en mathématiques et cinquièmes en sciences, sur 32 pays. LE SOLEIL fait le point sur une ambitieuse évaluation internationale et tente d'expliquer les résultats des Canadiens... et des Québécois.



Tant en lecture qu'en mathématiques et en sciences, les filles ont fait mieux que les garçons.

ARCHIVES LE SOLEIL

Legault conforté dans ses choix

■ Pour le ministre François Legault, les bonnes performances des élèves québécois dans l'étude PISA prouvent ce qu'il avance depuis des années: investir en éducation donne des résultats.

Si le Québec était un pays, il se classerait deuxième en mathématiques, et quatrième en lecture et en sciences. La Corée, toujours dans les parages, est le seul pays qui dépense plus que le Québec en éducation, au prorata de son produit intérieur brut (PIB), note François Legault, qui se réjouit, évidemment, des données de cette étude de l'OCDE, d'autant plus qu'elles le confortent dans plusieurs de ses choix.

Les Québécois de 15 ans sont toujours forts en maths? C'est grâce à notre approche par résolution de problèmes, qui fait le lien entre des concepts et des situations de vie réelle, ont expliqué les fonctionnaires au ministre de l'Éducation. Le Québec fait figure de pionnier, puisqu'il utilise cette méthode depuis une quinzaine d'années. «Avec la réforme, on étend cette approche par compétences à toutes les matières», mentionne M. Legault.

Au Canada comme au Québec, l'écart de rendement est faible entre les élèves de milieux aisés et ceux de milieux pauvres. Le ministre y voit là la démonstration que la province n'a pas un système d'éducation à deux vitesses. Il a beaucoup investi dans les écoles de milieux défavorisés, notamment pour contrer le décrochage, et il s'en félicite aujourd'hui à la lumière des résultats de ses élèves.

MÈRE INSTRUITES...

Pour François Legault, il est clair que les programmes scolaires sont à l'avant-garde, que les quatre ans d'université de nos enseignants font leurs preuves et que les parents québécois ont à cœur la réussite de leurs enfants. À cet égard, il a noté, il y a quelques années, une grande corrélation entre le degré de scolarité de la mère et la performance des élèves. Avant, les experts croyaient que le revenu des parents comptait davantage. Ils ont dû redessiner la carte socioéconomique du Québec. «On mettra donc plus de ressources pour améliorer le degré de formation des mères», souligne le ministre.

Il a mandaté de nombreuses personnes de son ministère pour qu'elles analysent rigoureusement l'étude PISA et qu'elles continuent d'améliorer les programmes scolaires à la lumière de ses données. Oui, le Québec se classe parmi les premiers en lecture, en maths et en sciences. Fidèle à son discours des dernières années, François Legault affirme que la réforme de l'éducation lui permettra de garder son avance et de mieux encadrer ses élèves. L'approche par compétences est son credo. «Dans le test de lecture, l'accent était mis sur les compétences», fait-il remarquer.

Mais il est un domaine où le Québec ne fait guère mieux que les autres pays: le rendement (faible) des garçons en lecture par rapport à celui des filles. Rien de nouveau pour le ministre de l'Éducation, qui a déjà deux pistes d'explication: les garçons ne savent pas pourquoi la lecture est importante et l'école ne valorise pas suffisamment cette matière à leurs yeux. «Les garçons ont besoin d'enseignement concret, la réforme le leur donnera», affirme-t-il.

Le rapport canadien de l'étude PISA rapporte d'ailleurs que «le plaisir de la lecture» avait un effet positif sur les résultats du test de lecture. «Le Canada fait partie des pays où cet effet est le plus fort», écrit-on.

Les ministres de l'Éducation du Canada se réunissent deux ou trois fois par année. Lors de ces rencontres, M. Legault a toujours préconisé la nécessité des comparaisons entre les provinces. «C'est important de savoir où on se situe, croit-il. Dans un contexte de mondialisation, on veut aussi le faire au niveau des universités. On peut penser que le Québec est performant parce que ses universités obtiennent un gros pourcentage des fonds de recherche. Mais il faudra aller plus loin.» M.L.



François Legault

ARCHIVES LE SOLEIL

Nos ados en ont dans le ciboulot!

■ Chaque automne, les Québécois vivent un grand émoi lorsque les médias publient le palmarès des écoles secondaires. Être comparés leur déplaît, ils voudraient tous obtenir LE meilleur score. Or, voici qu'une vaste étude menée l'an dernier dans 32 pays auprès d'un quart de million d'élèves de 15 ans place le Canada et le Québec dans le peloton de tête, en lecture, en mathématiques et en sciences. Quand ils se regardent entre eux, les Québécois ont tendance à se désoler. Mais quand ils se comparent à d'autres, ils ont bien des raisons de se consoler.

Les 28 pays de l'OCDE ont participé à cette étude, ainsi que le Brésil, la Fédération de Russie, la Lettonie et le Liechtenstein. Seuls l'Afrique et le Moyen-Orient n'en faisaient pas partie. L'étude est connue sous le nom de PISA, le diminutif de Programme international pour le suivi des acquis des élèves 2000. Elle est chapeautée par l'OCDE. Au Canada, elle a pour partenaires Statistique Canada, Développement des ressources humaines et le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC).

En avril et en mai 2000, plus de 30 000 Canadiens de 15 ans, dont 4500 Québécois, ont été évalués dans 1200 écoles choisies au hasard (165 au Québec), au cours d'un test d'une durée de deux heures. Les organisateurs ont convenu que la liste des écoles sélectionnées demeurerait confidentielle.

Marc Lachance, le gestionnaire principal de cette étude chez Statistique Canada, explique que les ministères de l'Éducation de chaque province ont d'abord fourni la liste de leurs écoles. Statistique Canada a ensuite fait sa sélection en fonction d'une bonne représentativité des réseaux public et privé, de la ville et de la campagne, des petites et des grosses écoles, des petites et des grandes familles. Un tirage au sort a finalement désigné 35 jeunes par école, qui ont été soumis à des tests écrits, à choix multiples et à développement, pendant une demi-journée. «Tout le monde a eu un test de lecture, mentionne M. Lachance. Quelques-uns ont aussi fait le test de mathématiques, d'autres, celui de sciences.»

En 2003, le PISA poussera plus loin son analyse en mathématiques, et en 2006, en culture scientifique, dans des études de plus grande envergure que celle-ci, puisqu'une quinzaine de pays supplémentaires y participeront.

DEUXIÈME EN LECTURE

Quels sont-ils, ces résultats que les Canadiens et les Québécois peuvent si fièrement afficher? En lecture, le Canada s'est classé deuxième, derrière la Finlande. En maths, il a obtenu le sixième rang (seuls la Corée et le Japon ont eu des résultats significativement supérieurs). Et en sciences, il est arrivé cinquième (la Corée, le Japon et la Finlande le dépassant de façon éloquente).

Si les provinces canadiennes étaient des pays, le rendement de leurs élèves les placerait parmi les meilleurs. L'Alberta, notamment, a obtenu une meilleure moyenne que celle du Canada dans les trois matières, tandis que le Québec a fait de même en maths et en sciences.

Partout et dans les trois domaines, les filles ont fait mieux que les garçons, si bien que le faible rendement des garçons en lecture a été identifié comme une source de préoccupation pour les auteurs du rapport «puisque'il risque d'avoir une incidence profonde sur leur rendement dans d'autres matières». Le Canada, le Japon et la Finlande se distinguent toutefois des autres pays par cette caractéristique: en lecture, le statut socioéconomique a une incidence moins marquée sur le rendement de leurs jeunes que sur celui des élèves d'ailleurs.

Les résultats montrent aussi qu'à l'extérieur du Québec, les Canadiens inscrits dans un système scolaire de langue minoritaire ont un rendement

inférieur en lecture. En revanche, les Québécois qui fréquentent une école anglophone présentent un rendement de lecture équivalent à celui des élèves inscrits à l'école francophone.

Au Canada, l'écart entre les élèves avec les résultats les plus élevés et ceux avec les résultats les plus bas est peu prononcé par rapport à la plupart des autres pays participants. De la même façon, le Canada figure parmi les six pays au sein desquels l'écart de rendement entre les élèves de milieux socioéconomiques élevés et ceux de milieux plus modestes est faible.

Les tests ont été donnés en 17 langues, mais l'OCDE n'a produit pour le moment que des rapports en anglais, en français et en allemand. Et seule la version anglaise est disponible sur papier. Les autres peuvent être consultées (mais pas imprimées, puisque les rapports sont destinés à la vente) sur le site Internet de l'OCDE (www.pisa.oecd.org).

Selon Marc Lachance, de Statistique Canada, «chaque pays a été encouragé à rédiger son propre rapport national». Les données provinciales constituent «une valeur ajoutée» à l'analyse canadienne. Ottawa a mis beaucoup d'argent dans cette étude: 1,9 million \$ par année pendant trois ans. À cette somme s'ajoutent les 800 000 \$ fournis annuellement pendant trois ans par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

«Tous les pays sont différents, commente Marc Lachance. Chaque parent, chaque ministère de l'Éducation, chaque dirigeant fera ensuite ce qu'il peut avec ces résultats.» Une chose est sûre, affirme-t-il, «ce projet amènera les pays à communiquer». Il prévoit que «les autres pays vont essayer de comprendre pourquoi le Canada a fait mieux qu'eux. Ici, on va se comparer entre provinces». Le PISA reflète une situation qui débute au primaire, poursuit-il. Le Québec et les autres provinces seront sans doute tentés d'aller voir de plus près le système d'éducation albertain, d'où sont issus les meilleurs élèves. Et dans les prochaines années, il est certain que l'écart des garçons et des filles sera scruté à la loupe.

Marc Lachance est statisticien. Il sait tirer des conclusions à partir de chiffres et de graphiques. Pourquoi les Canadiens ont-ils obtenu de si bons résultats au PISA? Il lance quatre hypothèses: le niveau de scolarité de base des parents, la qualité des écoles, les attentes élevées des parents et la culture éducative. Pris individuellement, ces facteurs ont des impacts minimes, nuance-t-il. Il ne faudrait surtout pas y chercher de panacée.



ARCHIVES LE SOLEIL

Le faible rendement des garçons en lecture par rapport aux filles a été identifié comme une source de préoccupation pour les auteurs.

EXEMPLE DE TEST DE LECTURE

Titre des textes: «Graffiti»

Je bous de rage en voyant que le mur de l'école a été nettoyé et repeint pour la quatrième fois consécutive pour effacer le graffiti. La créativité est admirable, mais les gens devraient trouver le moyen de s'exprimer sans infliger des coûts supplémentaires à la société.

Pourquoi tenez-vous à ternir la réputation des jeunes en peignant des graffitis là où c'est interdit? Les artistes professionnels n'accrochent pourtant pas leurs tableaux dans la rue! Ils cherchent plutôt à obtenir des subventions et se font connaître à travers des expositions légales.

À mon sens, les bâtiments, les palissades et les bancs publics sont eux-mêmes déjà des œuvres d'art. C'est vraiment pitoyable de gâcher cette architecture par des graffitis et, de plus, la méthode utilisée détruit la couche d'ozone.

Vraiment, je ne comprends pas pourquoi ces artistes criminels prennent tant de peine, alors que leurs «œuvres d'art» sont, chaque fois, simplement ôtées de la vue.

Helga

On n'a pas à rendre compte de ses goûts. Notre société est envahie par la communication et la publicité. Logos d'entreprises, noms de boutiques. Immenses affiches s'imposant partout dans les rues. Sont-elles acceptables? Certains disent que oui, d'autres disent que non.

Qui paie le prix des graffitis? Qui, en fin de compte, paie le prix de la publicité? Bonne question. Le consommateur.

Les gens qui ont placé des panneaux publicitaires vous ont-ils demandé la permission? Non. Les auteurs des graffitis devraient-ils le faire, dans ce cas? N'est-ce pas simplement une question de communication - votre propre nom, les noms de bandes et de grandes œuvres d'art dans la rue?

Pensez aux vêtements à rayures et à carreaux qui ont fait leur apparition dans les magasins il y a quelques années. Et aux équipements de ski. Les motifs et les tons ont souvent été empruntés tout droit à ces murs de béton fleuris. Il est assez amusant de constater que ces motifs et ces tons sont acceptés et admirés, mais que les graffitis du même style sont considérés comme abominables.

Les temps sont durs pour l'art.

Sophia

QUESTIONS

Question 1

Le but de ces deux lettres est:

- A. D'expliquer ce que sont les graffitis.
- B. De présenter une opinion sur les graffitis.
- C. De démontrer la popularité des graffitis.
- D. De faire savoir aux gens ce que cela coûte d'effacer les graffitis.

Question 2

Avec laquelle des deux lettres êtes-vous d'accord? Justifiez votre réponse en utilisant vos propres mots pour évoquer ce qui est dit dans la lettre choisie, ou dans les deux lettres.

Question 3

Pourquoi Sophia évoque-t-elle la publicité?

Question 4

En faisant abstraction de votre propre opinion, qui a écrit la meilleure lettre, d'après vous?

Justifiez votre réponse en vous référant à la façon dont la lettre choisie est écrite (ou à la façon dont sont écrites les deux lettres).



Les Américains sont bouleversés. Ils aimeraient bien comprendre comment John Walker Lindh, un des rejetons de l'Amérique libertaire, a pu être attiré par le fondamentalisme islamique. C'était pourtant un jeune « de la classe moyenne » si « gentil, doux et timide », dit-on. Il ressemble d'ailleurs à n'importe quel petit Américain sur ces photos rendues publiques et le présentant à 10 ou 11 ans, 12 ans, 14 ans et 17 ans.

Le sinueux voyage d'un fils infidèle de l'Amérique

De Washington à l'Afghanistan, John Walker a changé d'univers

■ Quand l'Amérique a découvert l'un de ses fils, émergent de la prison fortifiée de Qala-i-Jangi sous les traits boueux et les loques dépenaillées des talibans, le choc fut tel que les médias ont répercuté son écho interrogatif à pleines pages : comment John Walker, l'Américain moyen de 20 ans, est-il devenu Abdul Hamid, le djihadiste ?

Une question complexe qui rend les Américains perplexes, eux qui éprouvent le besoin d'envisager une situation tranchée en noir et blanc pour déterminer qui sont le Bon et le Méchant. Elle s'est d'ailleurs cristallisée autour de l'opposition entre Johnny « Mike » Spann, l'agent de la CIA assassiné au même endroit, et Walker.



Eric Moreault
EMoreault@lesoleil.com

Plusieurs analystes et éditorialistes ont mis en parallèle le destin de ces deux hommes que tout sépare et qui finit par se télescoper avec fracas sur fond de psychodrame national. Car derrière celui qui défend son pays et celui qui le combat se profile la dualité entre l'Amérique rurale et de la banlieue, républicains et démocrates, tradition et modernité, droiture et laissez-faire, entre ceux qui hurlent trahison et ceux qui rétorquent

lavage de cerveau. Pour se rendre compte que les zones d'ombres sont nombreuses.

En conséquence, sa découverte a ébranlé les fondements d'une lutte manichéenne — le Eux contre Nous — et semé le doute sur le traitement qu'on doit lui réserver. Une ambivalence qui s'est même reflétée dans les déclarations successives des président et vice-président américains à son propos.

Alors que Georges W. Bush y voit un « pauvre garçon » qui a subi de mauvaises influences, Dick Cheney est plus embarrassé. « J'ai de la difficulté, comme beaucoup d'Américains j'imagine, à comprendre comment quelqu'un qui a grandi (aux États-Unis) peut se retrouver en Afghanistan à combattre avec les talibans et Al-Qaïda. »

Le malaise est d'autant plus grand aux États-Unis qu'on se demande comment un blanc-bec élevé dans une société d'abondance et un milieu de tolérance a pu se retourner contre la main qui l'a nourri. Pire, à se rebeller contre la valeur qu'ils chérissent entre toutes, la liberté.

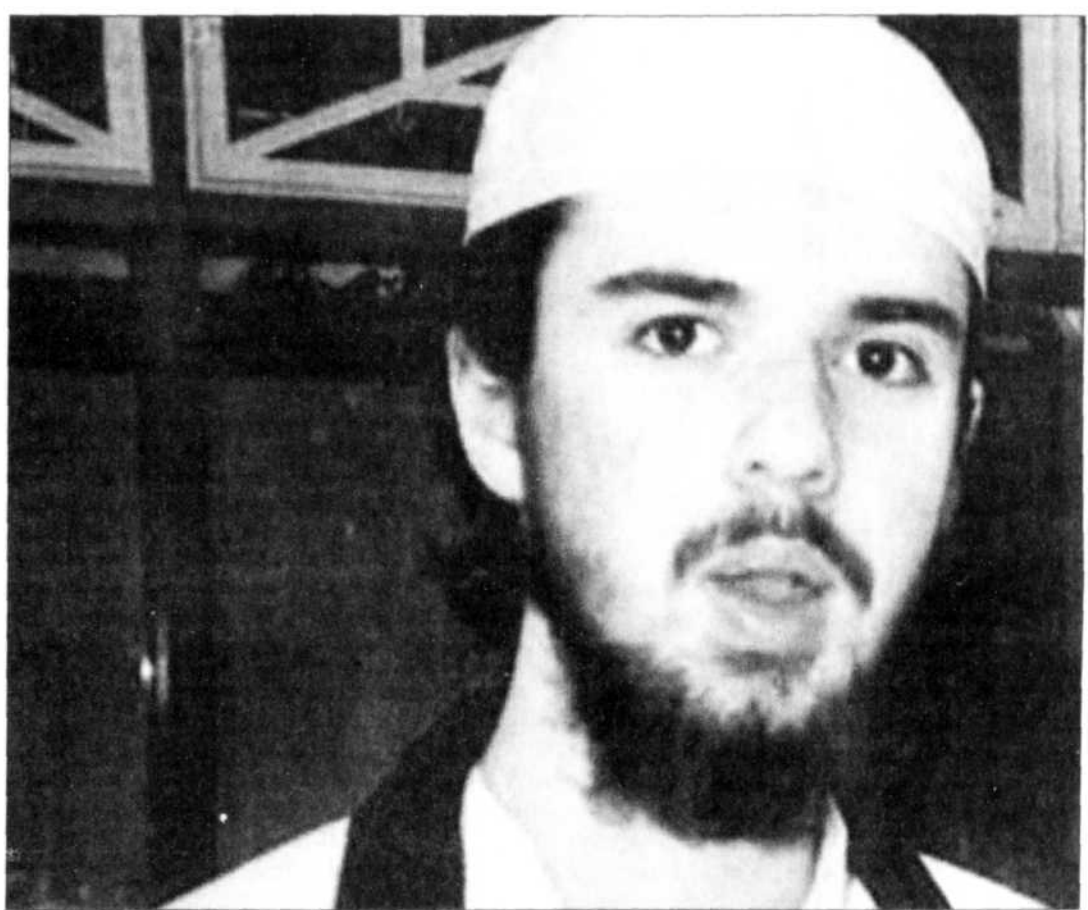
En embrassant l'islam, l'adolescent épouse un mode de vie, régi par le Coran et la charia, qui lui impose un code vestimentaire, une alimentation, une pratique religieuse ordonnée et un mode de pensée...

C'est le genre d'histoire d'épouvante qui débute sur le mode classique : un jeune « de la classe moyenne » si « gentil, doux et timide ». Évidemment, rien ne prédisposait l'adolescent comme les autres à se retrouver l'arme en bandoulière et la barbe réglementaire pour combattre avec les « fous de Dieu ».

Impossible de connaître ses motivations profondes tant qu'il n'aura pas livré le fond de sa pensée — s'il le fait. On ne peut que remonter dans le temps à la recherche d'indices qu'il a semés sur son parcours, des maisons opulentes de la Californie aux huttes de boue du Pakistan et de l'Afghanistan.

JOHN COMME DANS LENNON

Né à Washington en 1981, John Walker Lindh, le deuxième d'une famille de trois, est le fruit typique d'une union de baby-boomers qui ont conjugué les valeurs des *sixties* avec le matérialisme des *eigh-ties*. Il doit d'ailleurs son prénom à John Lennon. Il a 10 ans lorsque ses parents déménagent à San Alsemo, en banlieue de San Francisco, domicile des Andre Agassi, George Lucas, Sean Penn et



Son passage dans des mosquées de San Francisco le mettra en contact avec le tabligh jamaat, le mouvement du renouveau islamique qui sympathise avec les courants fondamentalistes de l'islam.

bastion du relativisme moral typique de la côte Ouest américaine.

Élevé dans la foi catholique, John répète à son cercle restreint d'amis qu'il veut aider les pauvres quand il sera grand. Sa mère abandonne le catholicisme pour le bouddhisme, après un détour par l'exploration de la spiritualité autochtone. Faut-il s'en surprendre, quand l'adolescent se met à fréquenter une école alternative, il s'intéresse aux arts, à la culture et aux religions du monde, incluant l'islam et le Moyen-Orient.

Même si ses parents ont toujours encouragé leurs enfants à trouver leur propre voie spirituelle, ce sera apparemment l'*Autobiographie de Malcolm X* qui le convaincra de devenir musulman, à 16 ans. Comme le militant noir, il se convertit et change son nom en Suleyman al-Faris. Il vend alors sa collection de CD hip-hop dans Internet — sur lequel il passe beaucoup de temps dans les forums de discussions à s'enflammer pour sa foi nouvelle — et s'habille avec la grande robe blanche et le chapeau traditionnels.

Loin d'y voir une quelconque excentricité, voire une passade d'adolescent en mal de révolte, son père l'appuie dans sa démarche qu'il trouve cohérente sur le plan intellectuel. « Il était pieux, chaste et studieux. L'islam semblait parfait pour un garçon sensible comme John. »

Il réussit même à vaincre les réticences initiales de sa mère sur le traitement réservé aux femmes par les musulmans en fréquentant une mosquée modérée des environs, à Mill Valley. Son passage dans deux autres mosquées de San Francisco le mettra toutefois en contact avec le tabligh jamaat, le mouvement du renouveau islamique qui sympathise avec les courants fondamentalistes de l'islam.

C'est, justement, en 1998, alors que ses parents se séparent, que Suleyman commence sa quête de la vérité absolue — financée par ceux-ci. Elle la mène d'abord au Yémen, où, croit-il, on parle l'arabe le plus proche de la « pureté » de la langue du Coran. Il désenchante rapidement, confronté aux réalités multiples de l'islam, notamment les divisions entre chiites et sunnites.

À sa dernière visite aux États-Unis, à la fin de 1999, il indique à ses parents vouloir étudier la médecine pour, un jour, retourner aider les pauvres du Pakistan. Moins d'un an plus tard, il quitte le Yémen pour étudier dans une madrasa du « pays des purs ». Il semble que déjà, à cette époque, il compte sur de nombreux amis dans les camps d'entraînement d'Al-Qaïda situés non loin de Bannu.

« Il était pieux, chaste et studieux. L'islam semblait parfait pour un garçon sensible comme John »

L'attentat-suicide du *USS Cole*, en octobre 2000, donne d'ailleurs un sérieux indice sur sa radicalisation. Alors que, dans un courriel, son père Frank déplore la mort de 17 marins, il répond que l'accostage du destroyer dans un port du Yémen était un « acte de guerre » contre l'islam. En toute logique, il appuie les attentats terroristes du 11 septembre lorsqu'il est interrogé par un journaliste peu après son arrestation. Vraiment ? On peut tout de même s'interroger sur son état mental alors qu'il souffre de déshydratation et de deux balles dans la jambe.

Mais avant d'en arriver là, son contact avec les « étudiants en religion » pakistanais l'amènera à partager leur affection pour les talibans. « J'ai commencé à lire les enseignements, l'histoire de Kaboul. J'ai été séduit », a déclaré John Walker.

Un certain mystère persiste sur le comment et le pourquoi Suleyman s'est métamorphosé, à nouveau, en Abdul Hamid — son nom de guerre. En mai, il disait à ses parents vouloir continuer ses études dans un endroit plus frais (les montagnes de la frontière) du Pakistan.

Il s'est plutôt retrouvé en Afghanistan dans un camp d'Al-Qaïda à apprendre le maniement de la

AK-47 où, paraît-il, il aurait croisé Ossama ben Laden en personne. Son baptême du feu se déroulera pendant l'été, au Cachemire. Il joint la guérilla pakistanaise opposée aux Indiens.

Après la réplique américaine aux événements du Mardi noir, le jeune combattant est envoyé à Kunduz pour affronter l'Alliance du Nord. Vendus par leur commandant, Walker et plusieurs centaines de talibans seront conduits dans une prison près de Mazar-e-Charif où il sera interrogé par Mike Spann et un autre agent de la CIA.

Peu après, les prisonniers se révoltent. Mike Spann sera une de leurs victimes. « Dès que j'ai entendu les tirs et les cris, j'ai couru, sur un mètre ou deux, avant d'être atteint aux jambes », a raconté Walker.

Les rebelles se réfugient dans le sous-sol. Après six jours de bombardements et de tentatives pour les brûler vifs puis les noyer, ils se rendent. C'est à ce moment que sa réelle identité sera dévoilée. Il a ensuite été conduit au camp Rhino, à proximité de Kandahar.

LE PÈRE ASSURE SA DÉFENSE

Depuis, son père Frank plaide la cause de son fils — il est avocat — dans le circuit des talk-shows, malgré les menaces de mort. À cause de celles-ci, sa mère et sa sœur sont disparues de la circulation. Mais avant, Marilyn Walker avait soutenu que le cas de son cadet s'apparentait à celui de Patricia Hearst — la fille du magnat de la presse enlevée en 1974 par l'Armée syntonisée de libération. Elle aurait tout aussi bien pu évoquer Jane Fonda, dont la visite à Hanoi en 1972, en pleine guerre du Vietnam, avait aussi provoqué une clameur de « trahison ».

En fait, il faut remonter à la Deuxième Guerre mondiale et l'arrestation du poète Ezra Pound pour retrouver la trace d'une telle accusation. Quant aux exemples d'Américains qui se sont battus pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles en terre étrangère, ils sont légion. Le plus récent étant probablement celui de Benjamin Linder, un ingénieur de 27 ans qui s'est joint aux Sandinistes, au Nicaragua, en 1987, et fut tué lors d'une attaque des Contras — financés par les États-Unis.

Peu importe, dans les médias et autres tribunes, l'Américain moyen réclame un procès pour trahison. Et s'il est reconnu coupable, qu'il soit pendu haut et court. « Avec un tuyau d'incendie », a suggéré un New-Yorkais.

Mais qu'est-ce qui l'attend vraiment à son retour mis à part une réprobation (presque) unanime ? Si on se fie à l'histoire récente, probablement quelques années de prison, un pardon et... un contrat pour un livre et une adaptation au cinéma. Parce que, malgré ce que peuvent prétendre experts patentés et chroniqueurs de tout acabit, l'Amérique reste fondamentalement la même. En plus paranoïaque !

Sources : *Newsweek*, *Time*, *London Daily Telegraph*, *New York Times*, *San Francisco Chronicle* et *Washington Times*

Les parents vilipendés par la presse de droite

« Mon fils ne pointait pas son arme en direction de compatriotes. Il a embrassé l'islam et s'est retrouvé avec les talibans. Il sera toujours mon fils. Je voudrais le prendre dans mes bras et peut-être lui donner un petit coup de pied au cul pour ne pas m'avoir demandé la permission d'aller en Afghanistan. »

La déclaration de Frank Lindh a déclenché un barrage de protestations de la part des chroniqueurs et des éditorialistes de la droite, qui ont vu dans celle-ci le parfait exemple du manque d'encadrement parental et du laxisme moral qui ont conduit le jeune Américain dans le « mauvais » camp.

« Élevé par des pacifistes et « mari-né » dans la tolérance, (John Walker) a pris la AK-47 pour défendre des misogynes et des homophobes : pas un paradoxe, mais une conclusion logique à la nullité morale de la gauche », écrit Mark Steyn dans le... *London Daily Telegraph*. Il ne

détourne en rien sur ses collègues américains comme Diana West dans le *Washington Times* : « C'est un traître qui doit affronter les conséquences de sa trahison. »

En fait, un des seuls à prendre la défense du taliban américain en éditorial fut Louis Freedberg, du *San Francisco Chronicle*, le 7 décembre. « L'accuser de trahison revient à faire preuve de moins de compassion qu'avec les talibans (...). À la place, (...) le président Bush devrait lui permettre de remettre sa vie sur la bonne voie. Nous ne voudrions pas moins pour nos enfants, qui auraient facilement pu se retrouver dans un tel bordel. »

Seulement pour voir son propre journal publier un éditorial cinglant, trois jours plus tard, sous la plume de Debra J. Saunders, qui s'étonne de voir que les parents « dérangés » du jeune Walker « ne sont pas les seuls à le défendre... » É.M.

« C'est un traître qui doit affronter les conséquences de sa trahison »

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Fontaine de jeunesse

Le gouvernement du Québec devrait porter une attention particulière au rapport du Comité sur l'intégration des jeunes à la fonction publique. Car ce document pourrait permettre de redorer l'image ternie des fonctionnaires québécois et donner le goût à des milliers de jeunes de participer à la reconstruction de l'appareil gouvernemental.

Il y a longtemps que la fonction publique n'a eu l'occasion de soulever autant d'intérêt chez les jeunes. La première vague de dynamisme a frappé ce secteur dans les années 60, au moment où tout était à construire. Et le deuxième épisode de fébrilité est survenu à la fin des années 70, lorsqu'un pays était à bâtir.

La récession de 1982 a toutefois étouffé cet engouement. Pour justifier des baisses de salaires de 20% chez les fonctionnaires, le gouvernement Lévesque a lui-même miné la réputation de ses employés en rabaisant l'importance de leur travail. Pendant ce temps, les syndicats marchaient sur le drapeau du Québec pour démontrer leur frustration. Affaiblie par ces événements, la fonction publique n'a jamais réussi à rebâtir sa réputation.

La crise économique du début des années 90 et la croisade pour le déficit zéro ne l'ont pas aidée à remonter la pente. En 1993, le gouvernement a décidé de réduire la fonction publique de 12% sur cinq ans, provoquant le départ à la retraite de 5800 employés. Mais en contrepartie, bien peu d'efforts ont été investis dans le recrutement de nouveaux fonctionnaires.

Résultat : les jeunes de moins de 35 ne constituent que 6,8% des employés réguliers de l'appareil gouvernemental. Le comité propose de rétablir l'équilibre en doublant la présence des jeunes fonctionnaires permanents d'ici 2006, et en la triplant d'ici 2011. Le mot permanent est important, car il serait inacceptable de profiter de l'occasion pour «précariser» les emplois de la relève.

Le défi est de taille, mais le comité apporte au président du Conseil du Trésor, Sylvain Simard, 28 recommandations concrètes pour y faire face. Ainsi, il suggère aux ministères de faire un recrutement plus agressif dans les institutions scolaires, de permettre aux étudiants occupant des emplois d'été de travailler à temps partiel pendant l'hiver et de reconnaître financièrement les années de scolarité des détenteurs de maîtrise et de doctorat.

Deux autres recommandations attirent en outre l'attention : celles de mandater de jeunes ambassadeurs de la fonction publique pour promouvoir ces carrières dans les écoles, et de lancer une campagne de publicité plus agressive pour vanter les avantages de travailler pour l'État. Ces suggestions, combinées aux 26 autres, contribueraient à revaloriser le travail de fonctionnaire, qui n'a toujours pas la cote dans la population.

Car il s'agit là du plus grand handicap du gouvernement. En effet, on entend rarement les jeunes se vanter de vouloir faire carrière dans la fonction publique. Et il serait utopique de croire que la création de plusieurs postes à court terme provoquera un engouement certain chez les moins de 35 ans. Pour attirer les jeunes, et surtout les garder, le gouvernement devra donc s'attaquer d'abord et avant tout à son problème d'image. À cet égard, le rapport du comité constitue un outil solide de réflexion.

Reste à savoir ce qu'en fera le ministre Simard. Chose certaine, le document ne devrait pas rejoindre les centaines d'autres rapports qui dorment sur les tablettes. Il est rare qu'un comité de travail formé par le gouvernement accouche de recommandations aussi innovatrices. Même le Conseil permanent de la Jeunesse affirme ne pas pouvoir demander mieux.

Si le gouvernement tient vraiment à dynamiser sa fonction publique, à changer les mentalités et à permettre aux jeunes de goûter à leur tour à la fébrilité des années 60 et 70, il n'aura d'autre choix que d'investir l'énergie et l'argent nécessaires pour que les suggestions de ce rapport deviennent réalité.



Julie Lemieux
 J.Lemieux@lesoleil.com

Les moins de 35 ans constituent 6,8% des employés

QUI A TOURNÉ LA VIDÉO DE BEN LADEN ?



Se faire converger...

Tout a commencé il y a presque deux ans, en février 2000 lorsque nous avons appris que Rogers Communications, le géant ontarien du câble, voulait se porter acquéreur de Vidéotron.

Cette transaction pouvait provoquer un pincement de cœur parce qu'une belle entreprise québécoise passait sous contrôle ontarien. Mais elle semblait répondre à une logique irréfutable.

Tout d'abord, la famille Chagnon, qui avait bâti Vidéotron, semblait incapable d'assurer une relève qui aurait pu maintenir le même niveau de dynamisme. Mais surtout, la globalisation du monde des communications, et la concurrence entre le câble et le téléphone, exigeaient la formation d'un groupe de câblodistribution fort, qui ne soit pas entravé par la fragmentation géographique, capable de maintenir son avance technologique. La synergie Vidéotron-Rogers semblait donc souhaitable pour le câble, pour la concurrence, pour les usagers, pour l'économie.

Tout semblait beau. D'autant plus que le réseau TVA, contrôlé par Vidéotron, était exclu de la transaction. Mais c'était compter sans les déconcertantes manifestations du modèle québécois.

D'abord la Caisse de dépôt, actionnaire majeur de Vidéotron, qui détenait un droit de veto sur les décisions de la compagnie, s'est opposée à la transaction pour des raisons qui semblaient en partie relever de considérations étrangères à l'économie, notamment une irritation à l'égard de la famille Chagnon. Mais aussi M. Bernard Landry, alors ministre des Finances, hanté par ses vieilles obsessions anglophobes.

Et c'est ainsi que la Caisse, pour

contrer Rogers, a financé à gros prix, en puisant dans notre bas de laine, l'achat de Vidéotron par Quebecor.

Cette transaction, outre la crainte qu'elle répondait à un nationalisme économique mal placé, a suscité de nombreuses réticences. Vidéotron se retrouvait dans un groupe qui n'avait pas de *know-how* et pas d'intérêt pour la câblodistribution.

La démarche reposait également sur une vision stratégique lourdement influencée par les effets de mode, le concept de convergence, inspiré par la transaction AOL-Time Warner, selon laquelle l'avenir appartenait à ceux qui contrôlèrent simultanément les différents éléments du réseau de communication. On voyait mal comment s'articuleraient concrètement cette convergence.

Au plan financier, la transaction, qui s'est déroulée vers la fin de l'euphorie du monde boursier, fut très rapidement un gros échec. Vidéotron a perdu la moitié de sa valeur. Sur le plancher des vaches, Vidéotron, parent pauvre du réseau, a découvert les pratiques brutales de Quebecor, sa direction a été décapitée, ses dépenses coupées, son service réduit. Quant à la synergie, on l'a moins vu dans la création de la valeur que dans le chauvinisme corporatif des



Alain Dubuc
 Président et Éditeur
 A.Dubuc@lesoleil.com

membres du groupe.

Hier, un autre chapitre de cette histoire s'est ouvert, quand la nouvelle direction de Vidéotron, se disant incapable de résister à la concurrence, a annoncé des compressions de 35 ou 40 millions \$. Pour les usagers de Vidéotron et ses employés, la convergence prend ainsi un tout nouveau sens, celui de se faire converger...

LE SOLEIL, en situation de concurrence avec Quebecor, n'est certes pas neutre dans ce dossier. Mais parce que cette transaction a été financée par des fonds publics, il y a là matière à débat public.

Cette aventure nous fournit en effet une abondante matière à réflexion. D'abord le fait que l'investissement massif de fonds collectifs risque fort de servir à financer des mises à pied et une détérioration du service.

Mais aussi, encore une fois, sur le modèle québécois.

L'intervention publique, faite avec des fonds publics, doit servir l'intérêt public. Dans cette aventure, nos outils collectifs semblent trop avoir été mis au service d'objectifs qui servaient moins le bien public que des projets plus personnels, que ce soit les ambitions de la Caisse de dépôt ou l'arrogance d'un politicien devenu premier ministre, trop pressé de démontrer la supériorité de sa philosophie économique ou de régler ses comptes avec le passé.

En soi, il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de l'intervention publique dans l'économie, souvent nécessaire, ni le désir que le Québec suive un cheminement qui lui est propre.

Mais un modèle, par définition, doit comporter un élément de succès et d'exemplarité. Nous ne le retrouvons certainement pas dans cette aventure bâclée.

Le poids relatif d'un électeur

L'Île-de-Montréal perdra du poids à l'Assemblée nationale après les prochaines élections générales, étant amputée de deux sièges. Les délimitations de pas moins de 70 circonscriptions sont modifiées et la Gaspésie conservera ses quatre députés à Québec, même si comme pour les Îles-de-la-Madeleine et l'Ungava, le nombre d'électeurs de chacune de celles-ci sera inférieur de plus de 25% à la moyenne provinciale.

Le dépôt de la nouvelle carte électorale du Québec, à quelques mois des élections générales, soulève des passions. Chez les députés d'abord, bien sûr, puisque de légères modifications aux délimitations de leur carré de sable peuvent parfois faire la différence entre une réélection ou une amère défaite. Dans la population aussi, dans les grands centres urbains surtout, les citoyens estiment que le nombre d'élus par région devrait refléter à peu près intégralement le poids démographique de chaque communauté, à plus forte raison lorsque des connotations linguistiques teintent le débat.



J.-Jacques Samson
 J.J.Samson@lesoleil.com

La confection de la carte ne peut toutefois être un simple exercice mathématique. La Gaspésie, par exemple, a heureusement conservé Bonaventure, Gaspé, Matane et Matapédia, alors que la première version de la révision prévoyait l'élimination de l'une d'elles. La densité de la population y est très faible, mais les distances à parcourir rendent les relations entre les citoyens et leur député plus difficiles que dans les centres-villes de Montréal ou de Québec. D'autre part, le député joue un rôle fort différent en région, où il est confesseur et ombudsman, alors que ses collègues en milieu urbain peuvent souvent circuler incognito. Les difficultés économiques de la région et les problèmes sociaux qui en découlent, justifiaient amplement enfin un arbitrage en ce sens de la part des membres de la Commission de la représentation électorale.

L'Île-de-Montréal perd par contre deux comtés au profit de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière, ce qui correspond à l'évolution de la démographie. La fusion des municipalités de l'Île confèrera par contre un poids politique à l'administration municipale de Montréal qui compensera

largement la perte de deux sièges de députés au Salon bleu. Le maire de Montréal deviendra, dans les faits, l'autorité politique numéro deux au Québec.

Le redécoupage de la carte électorale comporte néanmoins quelques incongruités. C'est le cas notamment de l'annexion de Plessisville à la circonscription de Lotbinière, avec laquelle elle a peu d'affinités. La loi prévoit qu'une circonscription représente une communauté naturelle, ce qui n'est pas le cas dans cet exemple.

La révision de la carte électorale se révèle un pénible rafiolage depuis 1988, quand la limite de 125 circonscriptions a été atteinte. Une réforme du mode de scrutin, dans le sens d'une proportionnelle pondérée souvent mise de l'avant, assurerait plus facilement l'égalité du vote de chacun des électeurs, le principe à la base de notre démocratie. Malheureusement, même si le Parti québécois et le Parti libéral du Québec ont tour à tour été victimes depuis 1966 des distorsions auxquelles conduit l'actuel système uninominal à un tour, aucun n'a voulu le modifier une fois au pouvoir ou sur le point de le prendre. Et ce n'est pas en 2002 que les choses changeront. La commission parlementaire prévue sur le sujet ne sera rien d'autre qu'un divertissement intellectuel pour initiés.

Le député joue un rôle fort différent en région

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

L'échec de la conscience

Un lecteur, «Dan», m'a posé une question troublante hier. «Que font-ils, tous ces députés, lorsqu'ils ne votent pas selon leur conscience?» Mon interlocuteur s'imaginait qu'un simple député n'est jamais contraint de respecter la ligne de parti! Hélas...

Les champions de la liberté de vote — ou plutôt de voter selon la volonté des électeurs de leur circonscription plutôt que selon celle du parti, tombent au champ d'honneur les uns après les autres. *'Sic transit'* Preston Manning. *'Sic transit'* Stockwell Day.

C'est ma chronique de jeudi sur ce vote invraisemblable — et sans débat! — du projet de loi S-10 instituant un poste de «poète officiel du Parlement», qui a inspiré cette réflexion à Dan. Mais la réalité est pire que celle qu'il avait imaginée. Dans la journée de mercredi, moins de 24 heures après leur vote, plusieurs députés libéraux — un seul, Denis Paradis, de Brome-Missisquoi, ayant osé rejeter cette idée surgie dans la tête d'un sénateur libéral en mal de publicité — se demandaient s'ils n'avaient pas commis une gaffe.

Et comment! Les réactions des lecteurs à cette décision plutôt loufoque, voire choquante dans les circonstances actuelles, sont enragées. «Des vers qui me rendent vert», disent-ils. À l'Assemblée nationale où je me trouvais hier, c'était la rigolade. Et Mario Dumont, qui ne manque pas d'humour, suggéra même au Vérificateur Guy Breton, tout juste retraité, de poser sa candidature et d'entrepre-

dre une nouvelle carrière de Versificateur général. (Le comptable m'a cependant dit préférer un fauteuil de sénateur, les exigences de la tâche étant encore moins lourdes...)

Je m'étonne toujours que des députés puissent regretter, aussi rapidement, une décision qui leur semblait bien importante la veille. Ils m'ont d'ailleurs confirmé que Jean Chrétien n'a pas été jusqu'à leur tordre le bras. Mais ils ne savaient tout simplement pas ce qu'ils faisaient. Je charrie, pensez-vous? Que nenni...

Il faut savoir que lorsqu'ils arrivent dans le *'lobby'* du gouvernement — un confortable salon caché derrière les rideaux de la Chambre des communes dans lequel ils bâillent d'ennui et somnoient en regardant leurs collègues anonner un discours généralement écrit par les fonctionnaires du ministre qui parraine le projet de loi — les députés de la majorité reçoivent une note du *'whip'* où on indique par exemple: «Il y aura un vote à 15 h 15. Présence obligatoire. Rejeter les amendements x, y et z. Voter pour la motion principale».

Cela arrive tellement souvent que bien des députés ne se donnent même plus la peine de vérifier sur quoi on leur demande de voter! C'est ce qu'on appelle des «chiens savants», ma traduction un peu libre de *trained seals*. (Madame chose, ne m'envoyez pas de courrier me traitant de



Michel Vastel

MVastel@lesoleil.com

«sale séparatiste» ou de «maudit-Français-qui-dénigre-ce-plus-beau-pays-qui-vous-a-accueilli»: c'est la même chose à l'Assemblée nationale du Québec, sauf pour Mario Dumont qui ne peut tout de même pas s'imposer la discipline de parti à lui-même!)

Voilà pourquoi l'Action démocratique est généralement condamnée au même sort électoral que le Mouvement réformiste devenu le parti de l'Alliance canadienne. Alors, mon cher Dan, la «conscience» du député, cela ne veut pas dire grand chose à moins d'être indépendant. J'en ai parfois vu pleurer lorsqu'ils se rendent compte de ce qu'ils sont obligés de voter.

Voici aussi pourquoi Preston Manning est retourné à ses chevaux et à son ranch de l'Alberta, jeudi. Voici pourquoi Stockwell Day a quitté Stornoway, la résidence officielle des chefs de l'opposition. Car ne nous y trompons pas: l'échec de Manning et celui de Day, sans doute aussi celui de Dumont, c'est l'échec de la conscience.

Dans les vieux partis, à Ottawa comme à Québec, on n'aime pas beaucoup les francs-tireurs. Manning, Day, Dumont sont tous de dangereux séducteurs. Mettre dans la tête des députés cette idée farfelue qu'ils pourraient exiger la généralisation des votes libres, c'est menaçant pour un chef de parti. Tous ces grands démocrates, et la presse po-

litiquement correcte qui pontifie sur leur comportement, trouvent inacceptable qu'on soumette des questions aussi graves que la peine de mort ou l'avortement à un référendum. Imaginez: s'il fallait que la majorité s'exprime!

On a donc satanisé Preston Manning, avant de le réhabiliter en père de la Confédération maintenant qu'il n'est plus dangereux. On a ridiculisé Stockwell Day. Et le 8 mars 2002, on lèvera le nez sur cette veuve de 52 ans, Diane Ablonczy, qui ne peut être une vraie femme puisqu'elle s'est égarée dans un parti de fondamentalistes chrétiens. On va même discréditer le parti en donnant toute la place qu'elle mérite à Enza «supermodèle» Anderson, une *drag queen* dont les jambes tournent bien des têtes. (D'ailleurs avez-vous remarqué comme les travestis ont généralement les jambes bien galbées?)

Tout indique que la course va se jouer entre Grant Hill, leader adjoint de l'Alliance — candidat de la réconciliation avec les progressistes-conservateurs de Joe Clark —, et Steven Harper, candidat de la lutte à finir contre toutes les autres formations de la droite canadienne. Bien peu donnent encore une chance au pauvre Stockwell: comment pourrait-il se relever de la campagne de dénigrement qui l'a obligé à partir?

Au-delà de cette campagne au leadership, c'est une façon de faire de la politique qui se joue. Mais ne vous faites pas trop d'illusions: aussitôt au pouvoir, le *'whip'* de l'Alliance canadienne distribuera lui aussi des mots d'ordre dans le *'lobby'* du gouvernement à la Chambre des communes...

Détruire la démocratie au motif de la défendre

L'arsenal de la loi antiterroriste: nécessité ou prétexte?

Pierre Robert

Avocat et professeur de droit pénal
Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

«Il y a des cas où il faut mettre, pour un temps, un voile sur les libertés comme l'on cache les statues des dieux» (Montesquieu).

Si parfois nécessité fait loi comme semble le suggérer la citation de Montesquieu, à la démesure du crime terroriste répond trop souvent la démesure de la réponse étatique. En fin de compte, l'État de droit et la protection des droits fondamentaux de la société démocratique en font toujours les frais. Le projet de loi antiterroriste C-36 du Parlement canadien, malgré des amendements récents, continue de poser à la fois des problèmes de contenu et de contexte qui risquent de mettre sous tension l'exercice des libertés démocratiques, notamment la liberté d'expression et la liberté d'association essentielles aux libertés universitaires et syndicales.

Sur le plan du contenu, la définition du terrorisme et donc la délimitation du champ d'application de la loi soulèvent d'importantes difficultés à cause de l'imprécision, mais surtout de la portée excessive auxquelles peut donner lieu l'interprétation des nombreuses et complexes dispositions gignées qui la concernent. En fait, le terrorisme n'est pas défini comme tel, mais il est plutôt cerné par neuf infractions criminelles génériques qui réfèrent à deux concepts fondamentaux définis dans le projet de loi: celui «d'activité terroriste» et celui de «groupe terroriste».

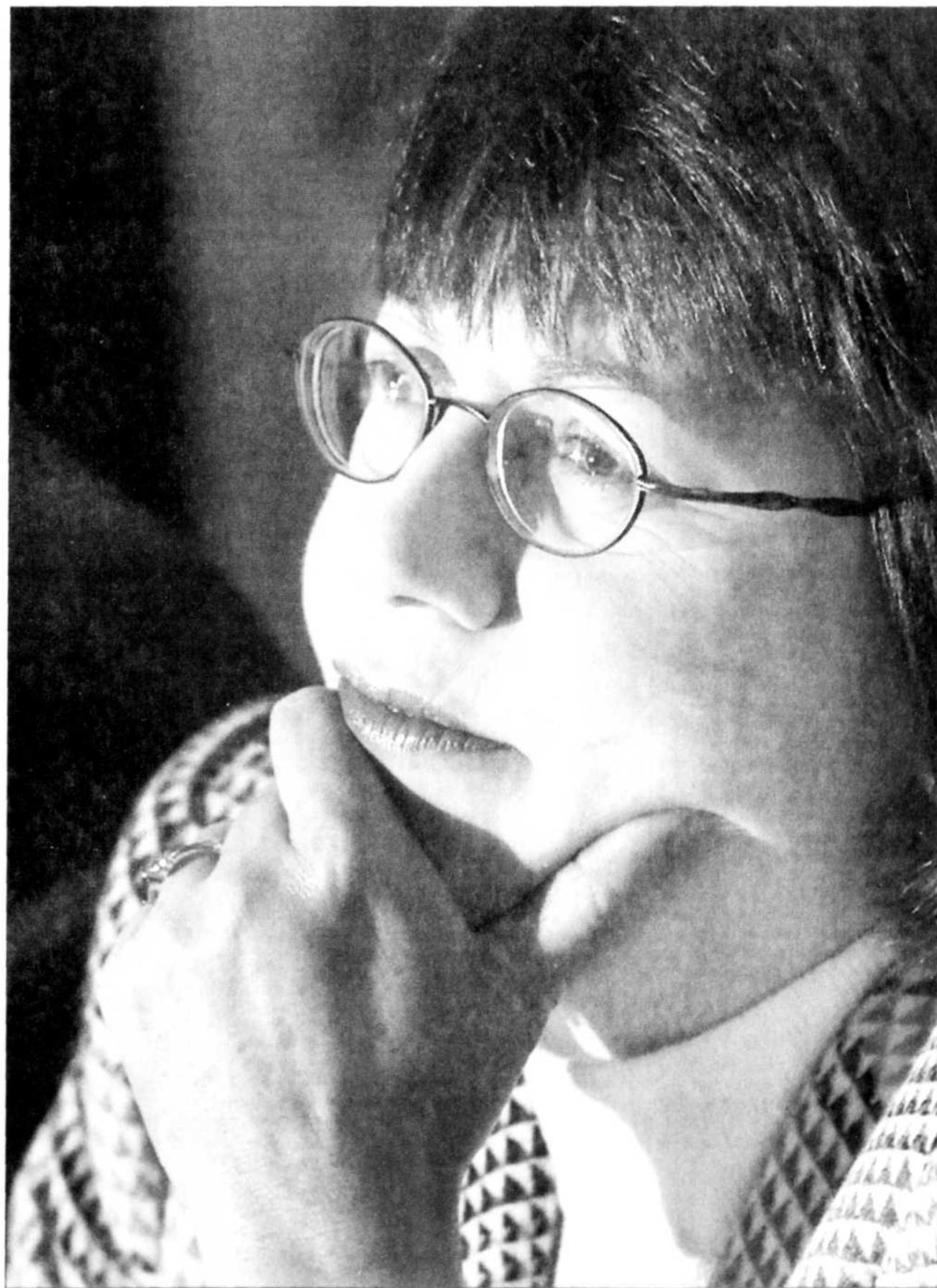
PORTÉE EXCESSIVE

Le danger de la portée excessive réelle de ces dispositions consiste en deux facteurs principaux. Tout d'abord, en amont, les définitions d'activité terroriste et de groupe terroriste demeurent trop larges malgré les amendements du 22 novembre qui n'ont corrigé à cet égard que deux modalités particulières des actes de terrorisme, dont le fait de paralyser un service essentiel, afin d'en exclure les activités de protestation, licites ou non, mais à la condition qu'elles ne visent pas l'intégrité physique des personnes ou ne compromettent pas gravement la sécurité de tout ou partie de la population.

Par ailleurs, en aval, le recours aux techniques de la criminalité par association dans la définition des infractions elles-mêmes apparaît inique. Par exemple, dans le cadre de l'infraction générale de participation à une activité d'un groupe terroriste (et non de participation à une activité terroriste, la distinction n'est pas innocente), l'alinéa (4) de l'article 83.18 qui crée cette infraction indique les critères très vagues de détermination de la participation d'une personne à une activité d'un groupe terroriste:

- l'accusé utilise un signe qui est associé au groupe;
- le fréquente quiconque fait partie du groupe terroriste;
- il reçoit un avantage de ce groupe, etc.

Quand, au surplus, on réalise que la participation visée par cette infraction peut se limiter simplement au fait de donner ou d'acquiescer à la forma-



Le projet de loi antiterroriste C-36 de la ministre de la Justice, Anne McLellan, soulève bien des critiques.

tion ou même de recruter une autre personne pour donner cette formation, on saisit immédiatement la démesure de la réponse répressive.

Les définitions d'activité et de groupe terroristes demeurent trop larges

Toujours sur le plan du contenu de la loi, l'octroi de pouvoirs coercitifs accrues en matière d'application de la loi prend de multiples formes et surtout est disséminé judicieusement à travers des modifications secondaires à plus

d'une vingtaine de lois fédérales. Parmi les mesures les plus radicales, il faut signaler l'arrestation préventive sans mandat sur la base de motifs raisonnables de soupçonner que la mise sous garde d'une personne est nécessaire afin de l'empêcher de mettre à exécution une activité terroriste [(83.3(4)). Puis, si les soupçons ne s'avèrent pas fondés, ce n'est pas peine perdue pour l'enquête policière, puisque ce pouvoir aura permis de fichier le suspect (art. 2(1) de la Loi sur l'identification des criminels telle qu'amendée par le projet de loi antiterroriste).

Autre mesure d'exception au droit criminel canadien: la procédure in-

quisitoriale de l'audience d'investigation (art. 83.28), c'est-à-dire la possibilité de contraindre toute personne, suspectée ou non, à déposer devant un juge dans le cadre de l'enquête policière, foule au pied le droit au silence. Bien que décriées, le gouvernement fédéral justifie ces mesures par le contexte de la lutte au terrorisme mondial et ne concède qu'à les assujettir à une temporisation de cinq ans à la suite d'amendements récents.

DANGERS POUR LA DÉMOCRATIE

Le voile sur les statues des dieux risque de se transformer en chape de

plomb. Il ne s'agit là que de quelques exemples des transformations profondes apportées au contenu du droit pénal canadien au nom de la lutte au terrorisme. Mais les dangers pour la démocratie que représente le projet de loi C-36 sont aussi reliés au contexte juridique et politique de son dépôt au Parlement.

L'adoption de mesures d'exception qui heurtent nécessairement les libertés démocratiques exige politiquement et juridiquement d'être justifiée par la démonstration d'un état de nécessité. L'ampleur des moyens doit aussi être proportionnée à la réalité et à la durée de la menace appréhendée. Dans le cas du projet de loi antiterroriste du gouvernement canadien, ces exigences élémentaires de l'État de droit ne sont tout simplement pas satisfaites. Plus inquiétant encore, le prétexte de la lutte antiterroriste occulte le véritable contexte législatif de construction d'un État policier commencée bien avant que les crimes haineux du 11 septembre n'en fournissent le prétexte de la nécessité.

Depuis quelques années et singulièrement depuis les événements de Seattle, plusieurs projets de lois étendent systématiquement les pouvoirs policiers en matière d'application de la loi ou renforcent significativement le droit répressif en termes d'infractions nouvelles ou de procédures spéciales: la loi antigang, le projet de loi C-24, actuellement devant le Sénat, qui excuse la commission d'actes illégaux par la police dans l'exécution de ses devoirs, le projet de loi C-35 modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales qui confie à la Gendarmerie royale du Canada la responsabilité première d'assurer la sécurité lors d'une conférence intergouvernementale et qui l'habilite à prendre «les mesures qui s'imposent», notamment en contrôlant, limitant ou en interdisant l'accès à une zone de sécurité.

Plus récemment, le 22 novembre, le gouvernement a déposé le projet de loi C-42 qui modifie également plusieurs lois afin d'assurer la mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique accordant pour ce faire de nouveaux pouvoirs de contrôle, des mesures de contrainte, des infractions nouvelles et même octroyant aux forces armées canadiennes le pouvoir de créer des zones de sécurité militaire nécessaires pour les relations internationales, la défense ou la sécurité nationales sur tout le territoire canadien.

La consécration du contexte législatif et politique réel dans lequel s'inscrivent les mesures d'exception du projet de loi C-36 devrait faire prendre conscience aux citoyens que la nécessité d'une loi ne se limite pas à invoquer un prétexte, aussi révoltant soit-il, et qu'il n'y a rien de plus facile que de détruire la démocratie au motif de la défendre.

Plusieurs
projets de
loi étendent
les pouvoirs
policiers

L'Université Laval

AU CŒUR DE VOTRE QUOTIDIEN

UNIVERSITÉ
LAVAL
Représentation - Diffusion - Service à la clientèle

UN MOMENT CHARNIÈRE

Le recteur François Tavenas confiant en l'avenir de l'Université à la suite de l'entente avec le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

«**A**u lendemain d'une négociation qui a connu des moments ardu, l'Université Laval est bien placée pour relever les défis qui se présentent à elle et, avec la mobilisation de tous les membres de la communauté universitaire, je suis confiant que nous releverons ces défis avec succès dans les prochaines années.»

Dans une lettre qu'il adresse à la communauté universitaire, publiée dans le journal *Au fil des événements* du 13 décembre, le recteur de l'Université Laval, François Tavenas, fait le point sur le passé récent, c'est-à-dire la signature d'une convention collective avec le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL), qui donne à l'Université «les moyens de poursuivre son développement dans le respect de ses ressources financières», tout en jetant un regard positif sur l'avenir.

Depuis 1995, rappelle le recteur, l'Université Laval, comme les autres établissements du réseau universitaire québécois, vit une période difficile, marquée, entre autres, par une baisse prononcée de sa population étudiante et par des réductions de la subvention gouvernementale atteignant 64 millions de dollars, soit plus de 25 % de sa subvention de fonctionnement. «Nous avons cependant voulu protéger une capacité de développement, d'une part en maintenant un certain renouvellement du corps professoral, d'autre part en maintenant intacts le Fonds de soutien au doctorat et le budget de développement de la recherche», écrit-il. Cette capacité de développement a été maintenue au prix d'un déficit accumulé de l'ordre de 100 M \$, mais elle nous a permis de hausser et ensuite de maintenir la population étudiante à 35 500 étudiants, tandis que les subventions et contrats de recherche ont augmenté de près de 50 % pour atteindre aujourd'hui plus de 160 M \$. La stratégie adoptée a donc eu les effets positifs escomptés pour l'Université Laval, et on peut considérer le déficit cumulé comme un investissement rentable pour l'avenir de notre établissement.»

Rôle clé, méconnu, des professeurs

Durant cette période, les sévères compressions gouvernementales ont entraîné dans leur sillage une inévitable gestion de la décroissance (réduction de tous les postes de dépense notamment) et, par ricochet, un accroissement considérable des tâches professionnelles de tous les membres du personnel de l'Université. Les professeurs ont été particulièrement touchés, leur charge d'enseignement s'amplifiant - et ce malgré les opérations de rationalisation des programmes et des cours, et l'apport important des chargés de cours -, de sorte qu'ils ont dû faire face à l'apparition d'une série de nouveaux programmes de financement de la recherche et à une compétition plus vive pour l'obtention de subventions, signale François Tavenas.

Et de rapporter que ces derniers ont aussi collaboré de façon active et constructive à des initiatives institutionnelles comme la mise en place des profils internationaux, la création de nouveaux baccalauréats intégrés, la création de DEC+BAC en collaboration avec les cégeps, l'intégration des technologies de l'information dans l'enseignement ou encore la mise sur pied de nouveaux instituts à vocation multidisciplinaire. «Si toutes ces initiatives sur le plan pédagogique placent aujourd'hui l'Université Laval dans une position de pointe dans les réseaux universitaires québécois, canadiens et internationaux, le mérite en revient sans aucun doute à tous les professeurs qui ont su déployer créativité et énergie, avec l'appui des autres membres de la communauté universitaire, pour permettre à notre établissement de maintenir la qualité de ses programmes et de poursuivre le développement de la recherche, malgré le contexte de ressources globalement décroissantes», affirme-t-il. Peu de personnes dans notre société ont connu, au cours des dernières années, un accroissement de travail aussi lourd que celui des professeurs d'université. Ceci doit être dit et reconnu par nous et, surtout, autour de nous.

Louant le rôle constructif joué par les associations étudiantes et leurs prises de position équilibrées et fermes, qui ont «sans aucun doute contribué à la résolution rapide du conflit», le recteur François Tavenas considère que l'accord intervenu entre l'Université et le SPUL a permis de sauvegarder la session en cours et de trouver les bons équilibres pour assurer la qualité de la formation et de la recherche et, plus globalement, l'avenir de l'Université Laval. Qui plus est, ce dernier ne manque pas de souligner, entre autres, que les clauses relatives au plancher d'emploi permettent d'envisager cet avenir avec confiance et que les améliorations apportées au fonds de soutien aux activités académiques fourniront des moyens accrus aux professeurs dans l'accomplissement de leurs fonctions d'enseignement et de recherche.

Une action concertée, renouvelée

«Si la convention collective qui vient d'être signée nous fournit un cadre d'évolution positif compte tenu des ressources, il nous faut en même temps réaliser que ces ressources ne sont pas toujours suffisantes pour permettre à l'Université Laval, comme à toutes les universités québécoises, d'occuper la place qui lui revient sur la scène canadienne. Le gouvernement du Québec se doit de poursuivre l'effort amorcé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000», soutient-il.

On sait que, grâce à leurs efforts communs, les associations étudiantes, les syndicats et associations de personnel et les directions universitaires avaient réussi à obtenir un premier engagement du gouvernement québécois dans le contexte du Sommet. «Je suis convaincu que c'est par une action concertée renouvelée que nous pourrions protéger aujourd'hui les acquis du Sommet et continuer à réaliser les progrès nécessaires sur la voie du refinancement de l'enseignement supérieur. Avec le haut niveau de mobilisation des associations étudiantes et les relations constructives que nous entretenons avec elles, la conclusion heureuse des négociations avec le SPUL ouvre la voie à une telle action concertée avec les professeurs», se réjouit le recteur François Tavenas.



François Tavenas



L'Ensemble Anonymus et l'Atelier de recherche théâtrale de l'Université célèbrent la Nativité, ce soir, en l'église Saint-Roch

Le rituel de la Nativité revivra de façon grandiose à travers la quête des Rois mages, aujourd'hui, 15 décembre, à 20 h, en l'église Saint-Roch de Québec.

Le réputé ensemble de musique ancienne Anonymus et l'Atelier de recherche théâtrale (ART) de la Faculté des lettres de l'Université Laval se sont en effet associés pour monter une imposante production, intitulée *Mystère de l'Étoile*, d'après un drame liturgique du XII^e siècle.

Celle-ci mettra en scène neuf chanteurs et instrumentistes, un narrateur et une dizaine de manipulateurs (tous étudiants au baccalauréat en études théâtrales de l'Université) qui donneront corps et âme à 18 marionnettes géantes. La direction artistique du spectacle relève de Claude Bernatchez, de l'Ensemble Anonymus. José Luis Thénon, directeur du bac en études théâtrales, signe pour sa part la mise en scène et la scénographie de la production tandis que Puma Freytag, chargé de cours au bac en études théâtrales et à l'ART, est responsable de la réalisation et de la manipulation des marionnettes.

«Ce spectacle constitue une activité de rayonnement importante pour l'Atelier de recherche théâtrale du Département des littératures en même temps qu'il

représente non seulement un défi intéressant de re-création des mystères selon une vision contemporaine, mais également une occasion exceptionnelle, pour nos étudiants, de vivre une expérience professionnelle très enrichissante», commente José Luis Thénon.

Multimédia médiéval

Entrepris en l'an 2000 sous l'appellation de l'Office de l'Étoile, le *Mystère de l'Étoile* est basé sur *Le jeu d'Hérode* et explore le thème de la Nativité suivant l'approche du drame liturgique, un genre musico-littéraire typique du Moyen Âge. Au dire de Claude Bernatchez, ce *Mystère* se situe depuis au cœur des activités de la formation de musique ancienne au renom international qu'il dirige. «Anonymus a opté dès le départ pour une élaboration en

deux étapes, se consacrant d'abord à la musique et au chant pour ensuite développer l'intégration théâtrale, précise-t-il. Cette approche devait permettre de bien maîtriser la complexité du sujet et l'ampleur relative de la production.»

Le directeur artistique de l'Ensemble Anonymus qualifie de «multimédia médiéval» le spectacle qui sera présenté ce soir. Car ce dernier fera appel, selon lui, à un concept de création très élaboré et à des ressources riches et diversifiées: musique dans toutes ses composantes (créativité interprétative, instrumentation, chant et narration), éléments visuels (décors, costumes, maquillages, accessoires et éclairage) et mouvance étudiée (scénographie, gestuelle, voire chorégraphie)... sans parler ici des marionnettes géantes.

L'entrée au spectacle sera libre, mais il faudra s'être procuré auparavant des laissez-passer à l'un des endroits suivants: au bureau d'Anonymus (310, boulevard Langelier, bureau 128), chez Archambault Vieux-Québec (1095, rue Saint-Jean), chez Sillons le Disquaire (1149, avenue Cartier) et chez Twigg musique (675, boulevard Charest Est). Notons que les spectateurs pourront verser une contribution volontaire à la fin du spectacle.

GABRIEL CÔTÉ

Des marionnettes géantes contribuent à la magie liturgique du *Mystère de l'Étoile*.

Les Canadiens vivent dans un environnement «obésitogène»

Les banlieues et des lieux de travail mal adaptés contribueraient à l'épidémie

Les quelque 250 spécialistes présents à la première conférence multidisciplinaire canadienne sur l'obésité, qui s'est déroulée du 7 au 9 décembre à Toronto, ont constaté l'urgence de la situation et la nécessité de développer une action concertée afin de mieux identifier non seulement les facteurs biologiques, mais également sociaux et environnementaux, responsables de l'épidémie d'obésité qui frappe les Canadiens. Ils ont conclu notamment qu'il faut entreprendre de grandes études de surveillance afin de mieux évaluer l'état de santé de la population canadienne ainsi que des études de prévention et de traitement à long terme où l'intervention ira bien au-delà des approches classiques. On devra également intervenir de façon concertée à tous les niveaux sur tous les facteurs qui constituent des barrières à la prévention et au traitement.

La population canadienne vit dans un environnement «obésitogène» que constituent les banlieues et les lieux de travail mal adaptés, a déclaré Denis Richard, directeur de la Chaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval. «L'obésité a atteint des proportions épidémiques qui nécessitent une approche globale, multifactorielle centrée sur la prévention. Il s'agit d'une condition hétérogène qui a des conséquences graves sur la santé et qui doit être évaluée au-delà d'un simple excès de poids», a

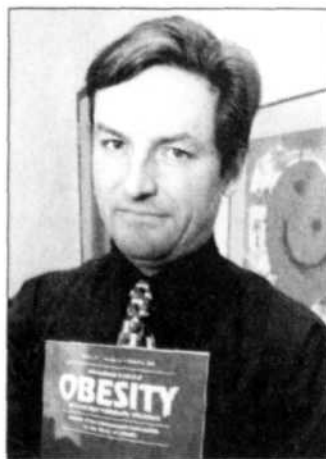
signalé son collègue Jean-Pierre Després, professeur au Département des sciences des aliments et de nutrition, lors de la séance inaugurale de la conférence.



Denis Richard

limiter le temps alloué à l'écoute de la télévision à leurs enfants?

Cette réunion a été organisée grâce à un partenariat unique entre Obésité Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, Santé Canada et la Chaire de recherche Donald B. Brown sur l'obésité de l'Université Laval. Plusieurs cliniciens et chercheurs de l'Université Laval et du Centre de recherche de l'Hôpital Laval, milieu d'excellence en recherche sur l'obésité, ont participé de façon active à cette conférence qui se voulait bien plus qu'une autre réunion scientifique sur la question.



Jean-Pierre Després

Photo Marc Robitaille



campus express

ISABELLE MATHIEU, LAURÉATE DU CONCOURS SOLO

La pianiste Isabelle Mathieu a mérité le Premier prix de l'épreuve finale du Concours solo avec orchestre 2001 de la Faculté de musique, qui a eu lieu le 5 décembre au Palais Montcalm, dans le cadre de la Fête de l'Université Laval. Pour sa prestation, la lauréate, étudiante au baccalauréat en interprétation (piano) à la Faculté de musique, a reçu une bourse d'études de 5 000 \$. Les trois autres finalistes, Marie Coulombe (chant), Myriam Dubé (piano) et Daniel Finzi (violoncelle), ont reçu chacun une bourse d'études de 500 \$ pour leur participation à l'épreuve.



Isabelle Mathieu

L'INAF LANCE SON SITE INTERNET

Le directeur de l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF), Paul Paquin, a procédé mardi au lancement du site Internet de l'INAF, en présence de Jean-Claude Dufour, doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, de Jean-Maurice Plourde, président-directeur général du Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB), et de Gilles Rousselle, directeur du Centre de recherche sur les sols et les grandes cultures, représentant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le site de l'INAF (www.inaf.ulaval.ca), dont le développement a été rendu possible grâce aux contributions financières du Programme commerce agroalimentaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Valorisation Recherche Québec et du CQVB, a été conçu pour diffuser les connaissances scientifiques auprès des industriels, des professionnels de la santé et du grand public. L'INAF regroupe des chercheurs dont les diverses compétences et expertises sont mises à profit pour faire avancer les connaissances dans le domaine de l'alimentation humaine. Plus spécifiquement, les chercheurs de l'INAF s'intéressent à l'effet des nutraceutiques et des aliments fonctionnels sur la prévention des maladies chroniques, comme l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies liées à l'immunité et divers cancers.



SYNERGIE AVEC LE CÉGEP DE BAIE-COMEAU

L'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration et le Cégep de Baie-Comeau ont annoncé, le 6 décembre, la signature d'une entente DEC+BAC en comptabilité, la première entre les deux institutions d'enseignement. Cette entente permet aux étudiants de compléter leur formation collégiale technique et de premier cycle universitaire en cinq ans. À l'issue des trois premières années au Cégep, les étudiants obtiennent un DEC en Techniques administratives, option Finance, et au terme des deux années suivantes à l'Université, un BAC en administration des affaires, cheminement Comptabilité. Ils peuvent également avoir complété un ou plusieurs examens des ordres professionnels comptables. La mise en place d'une telle entente est le résultat d'un effort de concertation entre les équipes d'enseignants des deux institutions. Tous les étudiants et étudiantes du programme Techniques administratives, option Finance, sont visés par le DEC+BAC en comptabilité. Ainsi, les étudiants qui voudront se prévaloir de l'option DEC+BAC pourront, au cours de leur passage au Cégep, bénéficier d'une aide et d'un encadrement appropriés, afin de faciliter la transition aux études universitaires. Aussi, au collégial, des cours enrichis et certains cours au choix viseront-ils à préparer un cheminement universitaire en comptabilité tout aussi bien qu'à entrer directement sur le marché du travail en obtenant leur DEC. Pour obtenir plus d'information sur ce nouveau programme, vous pouvez vous adresser à Linda Côté du Cégep de Baie-Comeau, au (418) 589-5707, poste 290, lindacote@cegep-baie-comeau.qc.ca, ou à Suzanne Paquet de l'École de comptabilité de l'Université Laval, au (418) 656-3099.



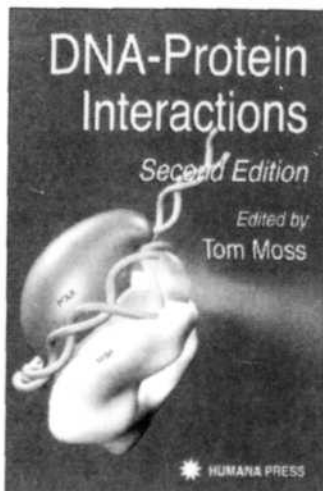
Debout: Jean-Marc Suret, directeur de l'École de comptabilité de la Faculté des sciences de l'administration, et Nicole Boulay, directrice des études du Cégep de Baie-Comeau. Assis: Gilles Kirouac, directeur général des programmes de premier cycle et Roger Lapointe, directeur général du Cégep de Baie-Comeau.

PLUS DE 60 COURS DE LANGUES OFFERTS CET HIVER

L'École des langues vivantes et le Département de langues, linguistique et traduction de la Faculté des lettres offrent, à compter du 14 janvier 2002, plus de 60 cours de langues modernes accessibles au grand public. Les langues enseignées sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le polonais, le portugais, le russe, le français langue maternelle (perfectionnement) et le français pour non-francophones. Les cours sont offerts du niveau débutant au niveau avancé et se donnent, pour la plupart, en fin d'après-midi et en soirée. Les étudiants ont accès aux laboratoires de langues et d'informatique, à la salle de télévision internationale et au centre de documentation multimédia. Début des cours: semaine du 14 janvier. Renseignements: École des langues vivantes, Bureau 2301, pavillon Charles-De Koninck. Tél.: (418) 656-2321. Site Internet: <http://www.fl.ulaval.ca/elv>. Courriel: elv@elv.ulaval.ca.

AU CŒUR DE LA VIE

Tom Moss, professeur à la Faculté de médecine et membre du Centre de recherche en cancérologie de l'Hôtel-Dieu de Québec, vient de publier un ouvrage pratique qui fait le point sur un domaine effervescent de la biologie: les méthodes d'études sur les interactions ADN-protéines. Pour réaliser *DNA-Protein Interactions, Principles and Protocols* (Humana Press, Totowa, N.J.), le chercheur a invité plusieurs dizaines de spécialistes internationaux à se joindre à lui dans le but de présenter les méthodes modernes utilisées dans les laboratoires de recherche en biologie cellulaire et moléculaire. Le résultat: un recueil qui décrit de façon claire et facile à suivre, dit-on, plus d'une centaine de méthodes à la fine pointe de la recherche *in vitro* et *in vivo*. Toute l'artillerie moderne des méthodes et des outils à la disposition du chercheur qui se lance à l'assaut des interactions ADN-protéines y passe. «Un tel ouvrage ne peut jamais être complet ni définitif, admet Tom Moss. Je souhaite cependant que ce livre devienne le guide vers lequel se tourneront les biologistes moléculaires lorsqu'ils auront besoin de conseils techniques.»



Le contenu de ces pages est produit et édité par le Service des communications de l'Université Laval. Visitez Alérion, le site Web de l'Université Laval, à l'adresse suivante: <http://www.ulaval.ca>

FAIRE SES CLASSES AUTREMENT

Les futurs enseignants présentent leurs projets pédagogiques en éducation préscolaire et primaire

Les temps changent et les façons d'enseigner aussi. Le quatrième colloque annuel sur les projets d'intégration en contexte (PIC) des stagiaires du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP), auquel ont participé plus de 300 personnes, au pavillon Charles-De Koninck, s'est voulu, le 7 décembre, une vitrine on ne peut plus éloquent en cette matière.

Surtout que cette activité, considérée à la fois comme un carrefour d'intégration professionnelle pour les stagiaires et une occasion de partage de bons procédés pédagogiques avec de futurs ou futures collègues, s'inscrit en droite ligne avec le programme de formation de l'école québécoise élaboré dans le cadre de la réforme du ministère de l'Éducation.

Des guides

«Les enfants ont adoré leur expérience, racontent Marie-Pierre Blanchette, Annick Ménard et Sylvie Migneault. Notre rôle a consisté à servir de guide, de médiatrice. Dans la pédagogie par projet, comme celle prescrite dans la réforme du MEQ, ce sont les enfants qui sont actifs.» Marie-Pierre, Annick et Sylvie font partie des 240 étudiantes et étudiants de 4^e année du BÉPEP qui ont présenté leur projet d'intégration en contexte lors du colloque PIC, une approche unique dans le réseau universitaire québécois.

Affichant le thème «L'art d'enseigner», leur atelier - l'un des 80 au programme - a été l'occasion, pour les enseignantes et les



Les stagiaires Annick Ménard, Sylvie Migneault et Marie-Pierre Blanchette entourant Doris Potras, chargée de formation et coresponsable du colloque PIC.

enseignants qui y ont assisté, d'explorer de nouvelles possibilités pédagogiques à réaliser dans leur classe ou à leur école. Par exemple, Marie-Pierre Blanchette a effectué son stage à l'école Courval de Neuville. Les élèves de sixième année, qui ont participé à son projet «Ça m'chante», ont écrit chacun(e) les paroles d'une chanson dont celle qui sortira gagnante sera mise en musique puis soumise aux concours de la chanson francophone de Radio-Canada et du Festival d'été de Québec. En proposant à ses élèves du préscolaire de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, à Sainte-Foy, son projet «Des artistes à la maternelle», Annick

Ménard ne voulait pas seulement, de son côté, faire connaître de grands noms des courants cubiste et impressionniste, mais elle avait surtout l'intention d'élargir la culture des enfants, de les initier à l'art et, au premier chef, de les amener à réaliser leur propre œuvre d'art à la manière des peintres de ces deux idiomes artistiques. Sylvie Migneault a, quant à elle, fait participer les élèves du préscolaire du même établissement à «La grande fête du théâtre». Les jeunes y ont ainsi créé et monté une pièce de théâtre à partir de contes.

GABRIEL CÔTÉ

MOINS DE MÉSANGES DANS NOS CAMPAGNES

Plusieurs autres espèces ont perdu des plumes lors de la tempête de verglas de janvier 1998

Certaines espèces d'oiseaux en ont pris plein le bec lors de la tempête de verglas de janvier 1998. C'est ce que démontrent l'étudiant-chercheur Jonatan Blais, du Département de biologie, et deux chercheurs du Service canadien de la faune, Jean-Pierre Savard et Jean Gauthier, dans le dernier numéro de la revue *The Forestry Chronicle*.

Les trois chercheurs ont comparé les populations d'oiseaux qui prévalaient quelques jours avant le début du verglas à celles observées un an plus tard, dans 16 localités situées dans l'ouest de la tempête (Sud du Québec, Est de l'Ontario et Nord de l'État de New York). Pour réaliser cette étude, ils ont tiré profit d'une activité traditionnelle du monde de l'ornithologie, le dénombrement des oiseaux de Noël.

Grâce à ces inventaires, Jonatan Blais et ses collègues ont pu mesurer l'impact de la tempête de verglas sur l'abondance de 11 espèces d'oiseaux. Ils ont ainsi observé une diminution significative chez six d'entre elles: le geai bleu (-43 %), le grimpereau brun (-37 %), le pic chevelu (-35 %), le pic mineur (-19 %), la mésange à tête noire (-18 %), et même le moineau domestique (-14 %). Seul l'opportuniste étourneau sansonnet a tiré profit de la situation pour accroître ses effectifs de 33 %. Les chercheurs ont répété le même exercice comparatif pour 15 sites épargnés



La mésange à tête noire figure au nombre des espèces qui ont souffert de la tempête de verglas.

par la tempête et ils n'ont détecté aucun changement dans l'abondance de ces mêmes espèces.

Aliments surgelés

Les tempêtes de verglas sont très éprouvantes pour les oiseaux, signale Jonatan Blais. En plus de mouiller leur plumage, le rendant ainsi moins efficace pour la thermorégulation, le verglas recouvre une

bonne partie de leurs sources de nourriture. Dans de bonnes conditions, les espèces étudiées peuvent jeûner entre un jour (grimpereau brun) et huit jours (pigeon). À des températures avoisinant zéro degré Celsius, les plus endurants meurent en moins de quatre jours. «La pluie verglaçante est tombée presque continuellement entre le 5 et le 10 janvier et la glace a persisté pendant près de deux semaines, ajoute l'étudiant-chercheur. Même les mangeoires en étaient couvertes. Les conditions climatiques réunies pendant et après la tempête pouvaient donc occasionner beaucoup de mortalité aux populations d'oiseaux.»

Entre la tempête de janvier et l'inventaire suivant, il y a eu une saison de reproduction, note Jonatan Blais. «On peut supposer que, immédiatement après la tempête, les baisses d'effectifs devaient être encore plus importantes que celles que nous avons mesurées un an plus tard», analyse-t-il. La répétition de telles tempêtes, prévue advenant un réchauffement climatique, pourrait donc avoir des répercussions marquées sur les populations d'oiseaux. «Si les tempêtes de verglas surviennent trop fréquemment, on pourrait même assister à la disparition de certaines espèces d'oiseaux dans plusieurs régions du Québec», prédit-il.

JEAN HAMANN

PROJET-PILOTE DE «STATIONNEMENT VERT»

La Ville de Québec va mettre à l'essai des bandes de végétation pour capter et filtrer les eaux de ruissellement

Existe-t-il des plantes capables de résister longtemps aux sels de déglacage, aux huiles à moteur, à l'essence et aux autres polluants émis par les automobiles? Jacques-André Rioux s'est engagé à trouver une réponse à cette question d'ici peu. En effet, ce professeur du Département de phytologie agit comme botaniste-expert auprès de la Ville de Québec pour le projet-pilote de «stationnement vert» qui sera mis en chantier le printemps prochain.

Ce laboratoire sans murs servira à évaluer l'efficacité de bandes de végétation - nommées poétiquement «jardin de pluie» par les responsables du projet - pour capter, retenir et filtrer les eaux de ruissellement d'un stationnement. Présentement, après une pluie abondante, l'eau collectée par les égouts excède la capacité de traitement des usines d'épuration, de sorte que les surplus se retrouvent dans les rivières et le fleuve, sans traitement préalable. Cette masse d'eau polluée contribue à l'érosion, aux inondations et à la contamination du milieu aquatique, souligne Jacques Grantham du Service de l'environnement de la Ville de Québec.

Le projet de «jardin de pluie», doté d'un budget de 200 000 \$ provenant à parts égales du gouvernement fédéral et de la Ville de

Québec, permettra le réaménagement d'un stationnement dont la pente dirigera les eaux de ruissellement non pas vers l'égout pluvial, mais vers des parcelles densément peuplées de végétaux. «Les eaux ainsi captées seront partiellement retenues par la masse de terre végétale, explique Jacques Grantham. Par la suite, elles seront filtrées et utilisées par les plantes. Les surplus d'eau seront retournés au réseau pluvial par l'intermédiaire d'un système de drainage, en tenant compte des risques d'inondations locales.»

Les plantes choisies pour aller au front devront donc être très tolérantes aux sels, aux polluants et aux inondations périodiques, signale Jacques-André Rioux. «Nous n'avons pas encore déterminé quelles plantes seront mises à l'essai, mais il pourrait s'agir d'herbacées, d'arbustes ou même d'arbres. Je ne crois pas qu'il y aura une espèce miracle qui pourra faire tout le travail. Il est plus probable que nous faisons appel à une communauté de plantes.» Il se peut également que des bactéries capables de biodégrader les hydrocarbures soient intégrées au «jardin de pluie», ce qui augmenterait les chances de survie des plantes.

JEAN HAMANN

PUCES

Suite de la D 1

naissent leurs privilèges d'assurés et ne sont pas incités à rationaliser leurs habitudes de consommation des services de santé, dit le mémoire.

Il est aussi question dans le document de l'évolution des régimes publics d'assurance-maladie en termes de couverture. « Certaines restrictions aux couvertures actuelles ne sont présentement pas applicables et, *a fortiori*, toute évolution future dans ce sens ne pourra être prise en compte. »

Doit-on comprendre que la carte à puce serait l'instrument idéal pour désassurer certains services ou introduire une forme de tarification? C'est malheureusement ce que craint le Conseil pour la protection des malades. « Mieux on va contrôler les coûts, plus on pourra proposer des alternatives, un système de santé différent. On s'en va vers une forme de privatisation parce que le gouvernement n'arrivera plus à payer », s'inquiète le président, Paul Brunet.

« C'est ce dont on a besoin de façon minimale pour permettre un meilleur maillage entre les professionnels »

Le projet de loi qui doit être déposé la semaine prochaine ferme la porte à un ticket modérateur ou à la coassurance des services. Mais des amendements législatifs demeurent possibles plus tard.

La Régie dit qu'elle ne cherche pas à obtenir plus de contrôle et que de toute façon, elle possède déjà les informations administratives. Elle parle de gestion plus efficace. « Au niveau administratif, ça ne change pas grand-chose, ça change le moyen de faire de nos mécanismes de contrôle. Ce qu'on faisait *a posteriori*, on le fera en direct, mais on n'ajoute pas plus de contrôle », affirme M. Côté. La RAMQ a recommandé que soit inclus dans le projet de loi un article stipulant que le résumé des renseignements de santé ne devrait pas servir au contrôle de l'utilisation des services, ni des actes professionnels.

N'empêche, la RAMQ sera fiduciaire d'une immense banque de données cliniques sur la population québécoise. Et la Commission d'accès à l'information s'interroge sur le bien-fondé de ce projet. Quels sont les risques pour les citoyens de confier tous ces renseignements sensibles à la RAMQ? Et quel usage fera-t-on de ces données? La Commission poursuit son examen du projet de loi.

La centralisation de l'information apparaît nécessaire au président du comité directeur sur la carte à puce, le D^r Claude Poirier. « Il fallait s'assurer de l'accessibilité pour les acteurs du réseau et il fallait s'assurer de l'intégralité des

données et de la responsabilité. Savoir qui est responsable, qui en est le gardien, qui gère les délais de conservation », dit-il. Il ajoute que la RAMQ a été le gardien de beaucoup d'informations depuis 30 ans et que jamais il n'y a eu fuite de renseignements. Son comité a quand même proposé l'ajout d'une structure indépendante qui serait chargée de la surveillance de l'utilisation de la banque de données.

DES RISQUES

Cela ne rassure pas le Conseil de la protection des malades. Le président Paul Brunet se rappelle d'une famille qui a reçu une offre d'arrangement funéraire au moment où un des aînés venait d'être hospitalisé. « Comment cette information est-elle venue à l'oreille de l'entreprise? Il y a des risques, d'autant que les informations au dossier permettront d'avoir le profil complet d'un patient. Actuellement, tout ça est morcelé. »

Les renseignements auxquels la carte à puce donnera accès sont nombreux. Le médecin connaîtra les maladies, les médicaments, les allergies d'un patient. Il saura qui il a consulté, quand et pourquoi.

« C'est ce dont on a besoin de façon minimale pour permettre un meilleur maillage entre les professionnels », dit le D^r Poirier. Pour lui, la connaissance de la médication est un élément clé. Un patient qui arrive à l'urgence n'a pas forcément ses médicaments avec lui et ne se souvient pas toujours de ce qu'il doit consommer.

La RAMQ croit que la connaissance de la médication permettra de diminuer le nombre des victimes d'interactions médicamenteuses néfastes, dont certaines doivent être hospitalisées. En même temps, cela signifie qu'elle connaîtra la consommation de médicaments de l'ensemble de la province.

Chaque usager aura le choix de consentir ou non à la constitution de son dossier médical informatisé, de même qu'aux données qui y seront inscrites. Mais la gestion du consentement pose problème. La Commission d'accès à l'information relève qu'il peut être impossible pour l'usager d'exprimer un consentement éclairé au moment de l'intervention de l'équipe soignante. Qu'arrive-t-il en effet à un patient confus ou inconscient en situation d'urgence?

C'est un aspect qui inquiète aussi le Conseil pour la protection des malades. « Comment expliquer aux gens qu'ils pourront retirer des informations? Je trouve ça très lourd », dit Paul Brunet.

LES MÉDECINS EN RENFORT

Les responsables du déploiement de la carte à puce sont convaincus que la très grande majorité des gens acceptent d'avoir un dossier médical informatisé. Ils comptent sur les médecins pour leur faire valoir l'utilité de cet outil. « Le médecin dira au patient qu'il pense que telle information devrait figurer au dossier parce qu'elle a une importance pour d'autres



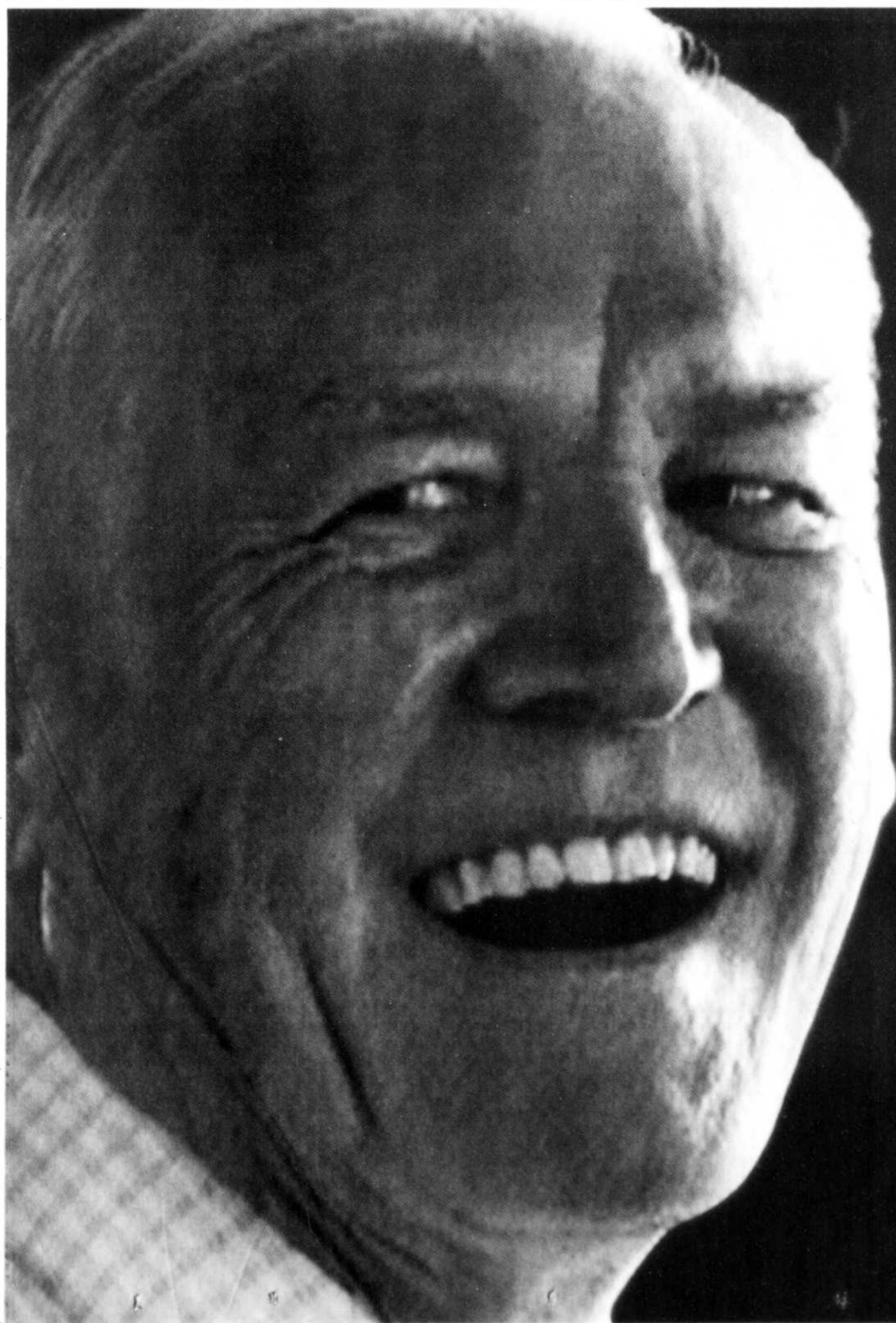
Quand un journaliste a montré que la photo sur la carte-soleil n'est pas le moyen de contrôle infailible que l'on croyait, le ministre de la Santé, Remy Trudel, venait de trouver un bel argument de vente pour sa controversée carte à puce.

médecins qui pourraient le soigner», dit le D^r Poirier. Mais si on ne veut pas voir apparaître un diagnostic de dépression ou de MTS, il faudra penser à le dire.

Le président du comité directeur sur la carte à puce, qui a travaillé avec 19 partenaires, parle de consensus autour du projet. Pourtant, les craintes et les objections persistent. « Il n'y a pas eu de suivi sérieux sur le volet clinique », déplore Pierrot Péladeau, du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. M. Péladeau croit qu'il existe de meilleurs modèles pour livrer les soins. « Mais ils veulent passer leur projet sans discuter autrement qu'en vase clos. Ils ont décidé. C'est la dictature de la technocratie. S'il n'y a pas de débat public, c'est probablement parce qu'ils ont peur que ça dérape. »



La publicité de la Régie de l'assurance-maladie



DES MILLIERS DE PERSONNES

À TRAVERS LE MONDE

BÉNÉFICIAIRE DU

SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS

*** Il ne prend pas cet instant pour acquis. Nous non plus.**

Au cours du dernier siècle, Merck Frosst a découvert quelques-uns des médicaments et des vaccins qui ont changé le quotidien de milliers de personnes comme Robert Vincent. Des découvertes importantes qui connaissent un rayonnement mondial, comme le VIOXX® et le SINGULAIR®, ont été faites au Québec par nos chercheurs et contribuent de façon notable à l'amélioration de la santé et au mieux-être des personnes au Québec et dans le monde entier. Plus de 300 chercheurs de renommée internationale travaillent sans relâche au Centre de recherche thérapeutique Merck Frosst et participent à la recherche de découvertes qui changent nos vies.

*Marque déposée



MERCK FROSST

Découvrir toujours plus.

Vivre toujours mieux.